

MÉLANGES  
HISTORIQUES

---

(Tous droits réservés, Canada, 1928)

---

VOLUME 14

*Mélanges*  
*Historiques*

Etudes éparses et inédites

de

**BENJAMIN SULTE**

Compilées, annotées et publiées par

**GERARD MALCHELOSSE**



**EDITIONS EDOUARD GARAND**

1423-1425-1427, rue S.-Elisabeth

**MONTREAL**

1928



## Au Lecteur

---

Ce quatorzième volume des "Mélanges historiques" de feu Benjamin Sulte naît d'une circonstance fortuite et par la volonté d'un nouvel éditeur. L'ultimatum que nous avons reçu de M. Garand de livrer ce manuscrit dans les vingt-quatre heures ne nous a pas permis d'apporter le soin minutieux que nous aurions voulu consacrer à une compilation d'études toutes d'égale valeur.

Les "Mélanges historiques" étant d'ailleurs une sorte de revue paraissant à intervalles plus ou moins rapprochées, la variété des études en fait le principal mérite. La tâche de M. Sulte a été de faire la lumière sur mille points mal compris ou inconnus de notre histoire. Ses écrits ont été publiés à mesure que se présentait une question à éclaircir et non pas pour faire une suite. La plupart de ces articles appartiennent à une longue durée de temps et ne peuvent être placés systématiquement ou par aucun ordre chronologique. Notre genre de publication ne raisonne donc pas par comparaison avec les autres.

Ces pages renferment cependant des articles de mérite et débutent par un travail assez substantiel sur Etienne Parent, journaliste, philosophe, député, sous-secrétaire d'Etat, décédé à sa résidence, rue Wilbrod, à Ottawa, à dix heures et trois-quarts du matin, le 22 décembre 1874. La nouvelle de cette mort assombrit toute la presse du pays. M. Parent était sans contredit l'un des premiers écrivains du Canada français. Le rôle qu'il a joué au cours d'une existence bien remplie lui avait mérité l'estime et l'admiration de ses concitoyens.

Le "père Parent," comme on l'appelait, personnifiait le type le plus complet du Canadien du bon vieux temps. C'est cette noble et sympathique personnalité que Benjamin Sulte fait revivre, en même temps qu'une page tourmentée de notre histoire.

Très en lumière à l'époque de l'insurrection, parce qu'il était journaliste redoutable autant que gagné à la cause des Canadiens contre le pouvoir de l'oligarchie anglaise, M. Parent fut mis sous arrêt en 1838 et jeté en prison sous l'accusation de conspiration politique. "Le Canadien" qu'il dirigeait alors ne pouvait cependant pas se passer de sa collaboration. On imagina de lui faire parvenir chaque jour, comme au petit duc d'Orléans, à Clairvaux, quelques mets choisis, au milieu desquels figurait quotidiennement une tarte appétissante qui servait de cheval d'Ulysse. Elle apportait ou rapportait, selon le besoin, un canevas d'article, une épreuve, une communication quelconque, etc. Le porteur de cette tarte devenue historique était un garçonnet alors très éveillé et un peu malin dans les circonstances. Il se nommait Stanislas Drapeau et il acquit plus tard dans le monde littéraire une notoriété de bon aloi comme auteur d'ouvrages sur la colonisation et comme annaliste.

M. Sulte nous dira dans cette biographie que les livres étaient rares à l'époque où M. Parent fréquentait le petit séminaire de Québec. Ne pouvant un jour se procurer un cours de Bossuet, M. Parent alla trouver son professeur, M. l'abbé Jérôme Demers, pour lui emprunter le sien et le copier, mais trouvant le procédé trop long il trancha la question: il l'apprit par coeur.

Les anecdotes abondent sur M. Parent. Au temps où il était député, le parlement siégeait à Kingston. Un boucher ontarien avait installé sur son étal deux moutons, l'un chétif avec l'étiquette "Bas-Canada," l'autre gros et gras avec l'étiquette "Haut-Canada." M. Parent s'arrête devant la vitrine. Le boucher, tout fier de sa spirituelle plaisanterie, l'interpelle :

—Voyez donc, M. Parent. Qu'en pensez-vous?

—Vous élevez bien, mais vous êtes mal élevé, réplique le jeune député québécois.

Durant les trois semaines qui précédèrent sa mort, ses amis le visitèrent assidûment. Il fallait le veiller. Il dormait peu, ne voyait presque plus à cause d'une cataracte qui avait pris tout à coup des proportions alarmantes, et n'entendait pas davantage. Dans les derniers temps il ne parlait que des troubles de 1837-38 et de la prison où il avait été détenu. Il en décrivait la salle : là était le poêle, ici le bassin où les prisonniers se lavaient ; à droite, la porte aux lourdes ferrures, à gauche, le guichet des visiteurs, etc.

Il racontait des choses ineffables. Le curé de sa paroisse arrive pour lui administrer l'Extrême-Onction. Avant de commencer les prières d'usage, le ministre de Dieu lui passe au cou le scapulaire de la bonne mort. M. Parent sent le cordon du scapulaire qui lui chatouille l'épiderme et s'écrie dans cette langue canadienne à laquelle il savait donner tant de rondeur et tant de charme :

—Ah! cré Dié! c'est l'restant. Les v'la qui m'passent la corde au cou.

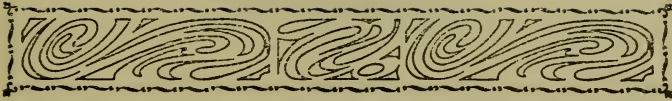
Trois heures après, il était mort. Cette anecdote, que je tiens de son gendre Benjamin Sulte alors présent, nous rappelle un des beaux traits de ce grand caractère. L'homme intellectuel et l'homme physique étaient finis, le patriote restait.

*Si nous avons ajouté quelques mots au magnifique témoignage rendu par M. Sulte à celui qui fait le sujet de la biographie qui suit, c'est pour répondre au désir de quelques-uns. Les lecteurs nous sauront gré, sans doute, d'y avoir associé des articles tels que ceux sur Laurier et Montcalm, car, en histoire, rien n'est perdu.*

Gérard MALCHELOSSE

1er mars 1928.





## ÉTIENNE PARENT

---

Le télégraphe nous a appris hier, 22 décembre 1874, la mort de celui dont le nom est inscrit en tête de ces lignes. Trois générations de patriotes pleureront sur cette tombe qui emporte à la fois l'homme de pensée, d'action et de dévouement. Pour nous, journalistes, c'est un devoir de première instance que de parler de lui, de sa carrière si fructueuse pour la cause des Canadiens-français, si universellement acclamée par les amis du Canada. Il était le doyen de la presse en ce pays; c'est de sa main, pour ainsi dire, que nous tenons la plume de combat. C'est en grande partie son enseignement qui a été le mot d'ordre de nos champions au parlement depuis une quarantaine d'années, et c'est avec raison qu'on l'appelait le "Nestor de la presse au Canada." Comme journaliste, il a créé le genre en ce pays.

Il n'y a pas dans notre histoire de figure plus nettement accentuée que celle de M. Parent. Par son physique, son langage, la tournure de son esprit, la franche et cordiale manière qu'il mettait en tout, c'était un ancien Canadien, de ceux de l'autre siècle, — impossible de s'y tromper. Il avait gardé de plus une chose que, du temps de sa jeunesse, on prisait fort et que tous les Canadiens

mettaient au-dessus des autres ambitions: l'amour de la patrie. En 1874, comme soixante ans auparavant, il estimait qu'avant tout il faut être Canadien et l'être résolument. La fermeté de sa croyance en nos destinées ébranlait souvent les moins crédules. En de certains moments, il refusait de croire ceux qui se montraient prêts à exprimer des doutes sur notre avenir national. "Vous manquez donc de courage! s'écriait-il; vous ne savez donc pas que pendant un siècle il nous a fallu, en maintes circonstances, avoir raison deux fois et le prouver quatre fois. Eh bien! ce n'est pas un motif pour battre en retraite. La lutte nous va; à quoi sert de craindre!" C'est en l'écoutant parler que l'on comprenait le patriotisme des hommes de nos premiers parlements.

\* \* \*

Le fondateur de sa famille en Canada fut Pierre Parent, fils d'André et Marie Coudray, né en 1610 à Mortagne, dans le Perche, paroisse et province qui ont le plus contribué à peupler Beauport, près de Québec.<sup>1</sup> Pierre Parent épousa à Québec, le 9 février 1654, Jeanne Badeau, née en 1631, d'après Mgr Tanguay, mais née en 1638 ou

---

1. Pierre Parent signait d'une hachette, suivant Philius Gagnon. Il serait né, d'après Mgr Tanguay, vers 1610, mais les recensements de 1667 et de 1681 le font naître de 1617 à 1626. Il fut inhumé à Beauport le 6 août 1698, "âgé d'environ quatre-vingt-huit ans," soit né en 1610.

1639, selon les recensements de 1667 et 1681,<sup>2</sup> et s'établit à Beauport sur une terre que ses descendants possédaient encore tout récemment;<sup>3</sup> il y mourut âgé de quatre-vingt-huit ans. La longévité est un apanage de la famille Parent.

Des anciennes familles de Beauport qui sont restées dans la paroisse et qui ont eu et ont encore des représentants dans les ordres sacrés, la politique, les professions et le haut commerce, on peut citer en première ligne celles des Langevin, des Grenier, des Clouet et des Parent, qui sont toutes alliées entre elles.<sup>4</sup>

Etienne Parent naquit à Beauport le 2 mai

---

2. Dictionnaire généalogique, I, 21. Son acte de sépulture, le 23 novembre 1706, la dit âgée d'environ soixante-quinze ans. En 1695 elle signe "Jeanne bados". Elle était venue de France avant 1651, avec son père, Jacques Badeau, sa mère Anne Ardouin, son frère Jean-Baptiste et sa soeur Suzanne.

En 1667, à Notre-Dame-des-Anges, il y a Anne Ardouin, 52 ans, veuve de Jacques Badeau. Même recensement, à Beauport, il y a Jean de Rainville, 28 ans, fermier; sa femme Suzanne Badeau, 16 ans; leur fils Jean, un an; Jean Badeau, 26 ans. Encore même recensement, à l'île d'Orléans, il y a Jean Badeau, 26 ans; sa femme Marguerite Chalifoux, 16 ans. Au même lieu, en 1681, il a 39 ans, elle en a 30.

3. La carte cadastrale de Gédéon de Catalogne et de Jean-Baptiste de Couagne, qu'on peut mettre à 1707, montre, dans Orsainville, cinq terres occupées par des Parent et, dans Beauport, cinq autres terres sous ce même nom.

4. Pour les religieux du nom de Parent, voir: abbé J.-B.-A. Allaire, Dictionnaire biographique du clergé canadien-français, les Anciens, p. 415-17, les Contemporains, p. 460, 461; Mgr Tanguay, Répertoire du clergé canadien, p. 108, 110, 119, 153, 156, 158, 183, 194, 206, 284, 312.

1802.<sup>5</sup> Il n'avait que douze ans lorsque, au moment où se terminait la guerre américaine (1814), son père l'envoya au collège de Nicolet, institution si chaleureusement patronée par Mgr Joseph-Octave Plessis. Nous donnons ici la liste de ses condisciples de première année (1814): Jean-Baptiste Duguay, cultivateur, la Baie-du-Febvre; Lewis Blumhart, Québec; William Blumhart, médecin, Québec; Charles Mondelet, juge, Montréal; C.-F. Baillargeon, archevêque, Ile-aux-Grues; Pierre-Damase Ricard, prêtre, Sainte-Anne-de-la-Pérade; Pierre-Horace Panet, avocat, des Trois-Rivières; Calixte Bellemare, ecclésiastique, Yamachiche; Téléphore Kimber, notaire, des Trois-Rivières; F.-X. Brunelle, Pierre Dussault, Michel Leclair, Lotbinière; E. Jutras dit Lavallée, cultivateur, Nicolet; Guillaume Cressé, Nicolet; Louis-Charles Cressé, avocat, Nicolet; Michel Séguin, notaire; L.-Hyacinthe Caron, cultivateur, Nicolet; John Coddy et Alured Coddy, Angleterre. Celui qui faisait la classe des éléments était Jean-François-Régis Gagnon, alors ecclésiastique.

Avant Nicolet, le jeune Parent avait fréquenté une école primaire à Québec. Malgré la guerre américaine, les efforts de quelques amis de l'ins-

---

5. Le 2 mai 1802, par le curé Pierre-Simon Renaud, a été baptisé à Beauport, Etienne, né le même jour, fils d'Etienne Parent, cultivateur, et de Joseph Clouet. Parrain, Etienne Parent, cultivateur, grand-père paternel. Marraine, Marie-Joseph Bergevin dit Langevin, épouse de Joseph Clouet, grand-mère maternelle.

Etienne Parent, cultivateur, né le 28 novembre 1778, avait épousé Joseph Clouet le 2 juillet 1801.

truction publique réussissaient à maintenir çà et là une école, mais il y avait loin de ces débuts à l'enseignement du séminaire de Québec ou du collège de Nicolet, quoique, à la vérité, ceux-ci fussent encore peu avancés.

Vers 1817, alors que la lutte de l'oligarchie anglaise contre l'élément canadien suspendue par la guerre commençait aussi vive que jamais, le jeune Parent fut appelé de Nicolet et mis au séminaire de Québec pour y continuer ses études.

Son talent d'écrivain, remarqué d'abord par les camarades de son âge, devint bientôt un sujet d'observation pour ses professeurs. Que voulait ce jeune homme qui paraissait compter sur sa plume alors que l'art d'écrire était si peu cultivé que les carrières professionnelles et politiques s'en passaient presque entièrement ?

Les circonstances étaient du reste assez alarmantes pour les professeurs du séminaire. Les attaques des journaux anglais, les mesures soumises aux Chambres, enfin la détermination évidente d'écraser les Canadiens-français, rendaient la position de ceux-ci très critique. Les jeunes têtes s'enflammaient parfois ; un ou deux élèves brouillons pouvaient compromettre le séminaire et attirer sur cette maison les rigueurs du parti anglais. Parent, qui lisait ce qui lui tombait sous la main, avait, comme tous ceux de son temps, le choix entre des mauvais livres et des livres plus mauvais encore. C'est un fait bien constaté que nous n'avons eu pour tout partage après la conquête, jusque vers 1836, que des écrits

de l'école de Voltaire. Les encyclopédistes régnaient dans tout l'éclat de leur gloire. Le clergé possédait bien quelques livres, mais c'était chose trop précieuse pour risquer de les voir se perdre en la prêtant. Que de jeunes gens ne sont revenus que tardivement des erreurs puisées à cette époque dans les philosophes du dix-huitième siècle, et combien n'ont jamais pu se reconnaître avant de mourir!<sup>6</sup>

En 1818, le parlement fut saisi par la majorité canadienne du projet de voter la liste civile, comprenant tous les salaires provinciaux. Puisque nous payions de notre bourse, il était juste que nous eussions le droit de décider à qui et dans quelle proportion se feraient les déboursés. Les fonctionnaires et les sinécristes, tous Anglais ou au moins partisans dévoués de l'oligarchie, qui avaient la haute main dans les affaires publiques, redoutaient la votation de la liste civile par l'assemblée législative et luttèrent de toutes leurs forces contre la majorité des députés, c'est-à-dire contre l'élément canadien.<sup>7</sup>

Depuis 1810, époque où le gouverneur sir James Craig avait fait arrêter la presse du **Canadien** et emprisonner les rédacteurs de cette feuille, nous n'avions pas de journal pour soutenir notre cause. En revanche, le *Mercury* et quelques gazettes anglaises de moindre importance

---

6. Louis-Joseph Papineau fut de ceux-ci.

7. La question des finances et du contrôle du revenu était comme le point central autour duquel tournaient toutes les autres, en ce temps-là. Voir *Mélanges historiques*, vol. 13.

nous menaient la guerre avec une ardeur peu chevaleresque. Réunissant les débris de l'atelier saccagé par les soldats de Craig, quelques hommes politiques tentèrent de remettre sur pied le **Canadien**, qui reparut en 1819, ouvrant ainsi une porte sur la place publique à ceux qui pouvaient tenir une plume. La tentative de créer une tribune populaire ne réussit pas, à cause de la politique ambiguë de ses inspirateurs, lesquels ne représentaient qu'une fraction du parti canadien. Le **Canadien** de 1819 se tua en attaquant le docteur François Blanchet, membre influent de la Chambre depuis une douzaine d'années, l'un de ceux qui avaient été emprisonnés par le gouverneur Craig pour avoir fondé et écrit l'ancien **Canadien**.

M. Blanchet se détermina l'année suivante à rétablir le **Canadien**, qui parut au commencement de 1820, ayant comme éditeur Flavien Vallérand, ancien imprimeur, employé à la **Gazette de Québec**, et, selon les apparences, un comité de collaboration pour le diriger sous la conduite du Dr Blanchet. Etienne Charretier, âgé de vingt-deux ans, était le rédacteur ostensible; curé de Saint-Benoit, on sait le rôle qu'il a joué en 1837.

Le 2 février, le **Canadien** est imprimé "près du marché de la Basse-Ville, joignant le café de la Bourse." Le 24 mai suivant, le "**Canadien**" dit que c'est l'"Exchange Coffee House," avec cette note: "Les personnes qui doivent au ci-devant "**Canadien**" sont priés de payer à M. Laurent Bédard."

Le 1er mai, le **Canadien** s'était transporté

“dans la maison du No 7, au pied de la côte de la Basse-Ville, ci-devant occupée par M. Michaud.” C’est là que nous le retrouvons jusqu’en 1825. Le 21 novembre 1822, il est dit: “Nous tenons notre bureau dans la côte de la Basse-Ville, rue de la Montagne, à l’enseigne “Imprimerie Canadienne.” C’est en ce lieu que M. Morin et M. Parent le rédigeaient. Je pense que la maison appartenait à M. Symnes. En 1831, quand M. Parent le réorganisa, il s’établit dans la maison voisine, encoignure de la côte de la Montagne, appartenant à Archibald Campbell, notaire, où François-Xavier Garneau étudiait. Plus tard, il remonta la côte, dans la maison des héritiers Gauvreau où il est resté très longtemps, vis-à-vis la Gazette de Québec, dans le voisinage de la porte Prescott.

Dans son numéro du 16 août 1820, le *Canadien* rend compte des exercices littéraires du petit séminaire de Québec...

“La séance du soir s’est terminée par un plaidoyer, dont le sujet a été la conspiration de Philotas contre Alexandre. Le plaidoyer a été si bien exécuté, que pour faire honneur aux acteurs, l’on se fait un vrai plaisir d’inscrire leurs noms sur ce papier.<sup>8</sup>

**Juges:** Alexis Mailloux et Etienne Parent.

**Témoins:** Louis Fluet, Edouard Faucher et Jean-Baptiste Harper.

**Le roi Alexandre:** Gabriel Cloutier.

---

8. Le mot “papier” était alors d’un usage plus commun que “gazette” ou “journal”.



Ministre:Hypolite Dubord.

Secrétaire du roi:Louis Poulin.

Philotas: Augustin-Norbert Morin.”

La liste de distribution des prix porte les noms suivants:

#### Rhétorique

Augustin-Norbert Morin, plus tard honorable.

Alexis Mailloux, prêtre, apôtre de la tempérance,  
auteur de l'Histoire de l'île aux Coudres.

Louis Fluet, prêtre.

Gabriel Cloutier, prêtre.

Hypolite Dubord, constructeur de navires.

Etienne Parent, journaliste.

Jean-Baptiste Harper, prêtre.

Edouard Faucher, prêtre.

Godefroy Tremblay, prêtre.

Louis Poulin, prêtre.

#### Troisième

Jean-Baptiste Maranda, prêtre; Olivier Drolet;  
Daniel Castin; F.-X. Plamondon; Pierre Rouleau.

#### Cinquième

Hypolite Germain; Jacques Reeves; Charles Reeves; Charles Borgia; Guillaume Ruel ou Ruelle, député du comté de Bellechasse, en 1841; Joseph Petitcherc.

#### Septième

Honoré Bardy, médecin; Isidore Morin;  
Edouard Montminy.

#### Dernière classe

Joseph Bossé; Bernard Perreault; Narcisse-F. Belleau, qui devint lieutenant-gouverneur de la

province de Québec, 1867-73; Etienne Robitaille; Jacques Fluet.

Le *Canadien* ajoute: "Le concours prodigieux des citoyens les plus remarquables qui ont assisté à l'examen et surtout au plaidoyer doit encourager les étudiants du petit séminaire de Québec..."

P.-J.-O. Chauveau pense que si l'on dressait la liste des élèves des institutions d'éducation qui ont remporté des premiers prix depuis le commencement du siècle, on se trouverait avoir les noms de la plupart de nos hommes distingués. C'est une expérience à faire.

Déjà à Nicolet, Etienne Parent avait obtenu le prix de versification. La poésie est la première forme qui se présente aux lèvres des jeunes peuples et des jeunes écrivains. Celui dont nous nous occupons était non seulement à l'entrée de la vie active mais il sentait monter autour de lui cette sève du réveil qui anime en de certains moments les nations persécutées et les porte à repousser en chantant et en bien combattant le joug de l'opresseur. Son goût pour la littérature se développa encore à Québec, et comme il avait pour compagnon de classe Augustin-Norbert Morin qui partageait le même penchant, on ne tarda pas à savoir que l'un et l'autre écrivaient dans le "petit" *Canadien*,<sup>9</sup> comme on l'ap-

9. De 1820 à 1825, on disait le "petit *Canadien*", par opposition au grand *Canadien* de 1819. En retrouvant dans la feuille de 1820 le format de celle de 1806-10, le peuple semblait mieux le reconnaître comme son organe. Le caractère et le format du *Canadien* de 1806-10 sont en effet les mêmes que ceux du *Canadien* de 1820-25. M. Parent dit que c'étaient les mêmes caractères qui avaient servis en 1806-10.

Le *Canadien* était hebdomadaire, huit pages de 9 x 10; abonnement \$3.00 par année, outre les frais de poste. Devise: *Fiat Justitia ruat Coelum.*

pelait parfois. Cela était d'autant plus remarquable que, à cette époque, la grammaire française était le cadet des soucis des professeurs.

Mais Parent et Morin faisaient des vers, et pour faire des vers, il faut bien étudier la grammaire. D'où il résultait que ces deux élèves étaient, à peu près, les seuls qui sussent écrire français au collège, — aussi pareil phénomène ne demeura-t-il pas longtemps caché. On le sut si bien qu'un jour déference fut faite à Parent de mettre sa plume au service de la gazette.

Il quitta le séminaire à la veille des examens de 1821. Au mois de décembre précédent, son ami Morin avait adressé au **Canadien** des vers qu'il signait de ses initiales, et pas longtemps après cela, si nous ne nous trompons, il devenait le rédacteur de la feuille en question; il y resta une douzaine de mois.

Au milieu de l'été 1822, le jeune Parent, nouveau Cincinnatus, travaillait aux récoltes dans les champs, avec son père, lorsqu'il reçut la visite de Flavien Vallerand, imprimeur du **Canadien** depuis deux ans, lequel lui annonça que Morin partait pour faire son droit à Montréal et que les amis de la cause canadienne comptaient sur lui, Parent, pour rédiger le journal. M. Vallerand était accompagné de quelques amis. La proposition tentait le jeune homme et ne pouvait davantage flatter son naturel. Son père y consentit et lui laissa liberté entière, au gré des aspirateurs du journal. Peu après, Etienne Parent était à Québec.

Ce n'était pas sans raison que les patriotes

avaient ressuscité le **Canadien**. Les jours sombres de notre histoire menaçaient de revenir.

Trois ans ne s'étaient pas écoulés après la glorieuse défense du pays par nos compatriotes que l'Angleterre reprenait ouvertement la voie des oppressions et des dénis de justice. Tant de patience de notre part avant la guerre pour supporter les abus; tant de valeur dans les combats; une paix gagnée par nos armes, rien de cela n'avait pu changer le sentiment hostile des ministres anglais envers nous. Tout était pour ainsi dire à recommencer.

La paix ne fut pas plutôt assurée que l'Angleterre oublia ses devoirs envers un peuple qui venait de lui conserver sa plus belle colonie. L'union du Haut et du Bas-Canada, contre laquelle on savait que les Canadiens résisteraient tant qu'ils le pourraient, fut préparée sans retard. La menace de l'union datait de 1807,<sup>10</sup> mais les affaires des Etats-Unis avaient empêché les partisans de ce projet de le mûrir avant la guerre de 1812. L'union, suivant Garneau, avait été de tout temps la pensée secrète du parti anglais de Montréal, dont l'hostilité contre les anciens habitants augmentait tous les jours avec le désir de les dominer.

Le gouverneur et son entourage, le conseil exécutif nommé par la couronne, et l'assemblée législative élue par le peuple, formaient les trois branches du gouvernement. On voit que deux d'entre elles étaient dans les mains des Anglais, et ce qui pis est

---

10. Ce projet était au nombre des questions débattues dès 1805 et que nous verrons reparaitre durant trente ans. Voir *Mélanges historiques*, vol. 13.

des Anglais qui se qualifiaient le plus souvent eux-mêmes d'anti-Canadiens. Malgré tout, les Canadiens-français les endurèrent longtemps. Les premières difficultés entre le conseil exécutif et la chambre élective sont de 1808, dix-sept ans après l'adoption de la constitution. Durant cet intervalle, les gouverneurs et leurs ministres nommés en dehors du contrôle du peuple, obtenaient de la chambre d'assemblée tout ce qu'ils voulaient, ou à peu près : actes de milice, suspension de la liberté du sujet britannique, lois contre les étrangers, surtout contre les gens natifs de France ou qui avaient été quelque temps en France, taxes, octrois permanents de fonds, enfin l'assemblée de la majorité ne faisait le plus souvent que l'office de greffier enregistrant les désirs de l'oligarchie. On vit, sous l'administration de Craig, un juge employer son influence judiciaire pour se faire élire, et quand l'assemblée voulut le chasser de son sein, le gouverneur prit fait et cause pour le juge. C'est encore Craig qui, le premier, cassa des parlements, emprisonna des membres de l'assemblée législative, mit aux fers les journalistes du Canadien qui ne lui plaisaient pas et démit des fonctionnaires publics contre la volonté nettement exprimée de la chambre nationale. A la veille d'une guerre contre les Etats-Unis, on nous accablait d'injustices, de mépris, et l'on nous demandait en même temps de voter des sommes extraordinaires... que nous votions sans broncher. Etait-ce assez de patience ?

Se fondant sur les droits de sujets britanniques que l'on disait leur avoir été accordés avec la cons-

titution de 1791, les Canadiens réclamaient l'exercice des pratiques et des libertés qui en découlent. Ils voulaient que l'on abandonnât à la chambre d'assemblée le contrôle des deniers publics; que les juges fussent éloignés des rangs des hommes politiques afin de garder intact leur impartialité; que les députés n'acceptassent aucune charge rémunérée du gouvernement sans renoncer à leur mandat, en d'autres termes qu'il ne fut pas permis aux fonctionnaires publics de siéger comme députés; et enfin la responsabilité ministérielle. Il y avait en outre des questions qui, pour être d'un ordre secondaire, n'en étaient pas moins difficiles à résoudre: la réformation du conseil exécutif qui était nommé par la couronne, la révision de diverses branches de l'administration, la revendication des propriétés nationales, telles que les biens du clergé.

La tâche était belle pour un jeune homme instruit, un Canadien-français, un homme de coeur. C'était une carrière noble et distinguée qui s'ouvrait devant lui. Le danger n'y manquait pas non plus. A cette époque où l'on pendait un individu pour le vol d'un mouton, on savait fort bien aussi empoi-gner l'auteur d'une lettre politique ou même d'une chansonnette un peu caustique. Le pouvoir s'éloignait quand il le voulait de la légalité. Celui qui portait ombrage risquait sa fortune et sa peau.

Sa fortune, le jeune Parent défiait tous les huis-siers britanniques de la saisir, et pour cause. Sa peau, il avait des moyens à lui de la défendre et de la faire respecter. On le verra.

En 1822, il y avait à Québec la *Gazette de Qué-*

bec, bilingue, fondée depuis 1764; Samuel Neilson (fils de John Neilson), et Wm. Cowan, propriétaires; les deux langues y figuraient, mais c'était plutôt une gazette officielle que tout autre chose. Le *Mercury*, qui datait de 1805, francophobe, oligarchique, emporté; Thomas Cary, propriétaire.<sup>11</sup>

Le *Canadien* ne pouvait compter sur le concours de la *Gazette de Québec*, et il était certain de s'attirer l'ire du *Mercury*.

En 1823, la *Gazette de Québec*, par autorité, ayant été établie, la vieille *Gazette de Québec* des Neilson se mit à faire de la politique, au bénéfice de la cause du parti canadien. La *Gazette de Québec*, par autorité, se mêlait aussi de politique et de littérature.<sup>12</sup>

Le meilleur article que M. Parent écrivit à cette première phase de sa carrière de journaliste est le suivant. Il commence par publier en entier une longue supplique adressée aux Communes d'Angleterre par les anti-Canadiens de Montréal, appuyant le projet d'une union législative du Bas et du Haut-Canada. Voici des extraits de cette pièce, qui déverse l'injure sur les vieux et dignes habitants du sol:

“Malgré la générosité sans bornes dont on avait

---

11. Le 21 mai 1831, le *Canadien* dit que la librairie et papeterie de Thomas Cary était au Chien d'or, rue Buade.

12. En 1823, le gouvernement ayant fondé la *Gazette de Québec*, par autorité — officielle — la *Gazette de Québec* des Neilson sortit de sa neutralité. Depuis 1764, elle avait été l'organe modéré du pouvoir. Se voyant évincée des faveurs du château, elle devint feuille politique et prit cause avec le parti canadien qui luttait contre les empiétements des “purs” Anglais. La *Gazette de Québec*, par autorité, — officielle — toutefois, bataillait pour son parti.

usée envers les vaincus, en leur laissant leurs lois et leur religion, en les admettant à participer au gouvernement et à tous les droits de sujets britanniques, et enfin par des marques de bonté continuelles, il n'avait pas encore été fait un pas vers le changement de principes, de la langue, des moeurs et des coutumes qui la caractérisaient comme un peuple étranger. Pendant un court espace de temps, après l'établissement de la constitution actuelle, tant par défaut de capacité pour exercer eux-mêmes les pouvoirs politiques dont ils avaient été revêtus, que par quelque reste de déférence pour leur co-sujets anglais, les habitants français du Bas-Canada usèrent de leur ascendant avec modération; mais cette disposition ne fut pas de longue durée; elle céda bientôt à ces préjugés anti-britanniques, anti-commerciaux et invétérés, par lesquels ils n'ont cessé de se conduire.

“La conséquence en a été que ceux d'origine britannique, à l'exception d'un très petit nombre de personnes qui ont été élues plutôt pour sauver les apparences que par considération pour leurs qualités, ont été exclus de la chambre d'assemblée. Depuis plusieurs années, à peine la proportion de représentants anglais s'est-elle jamais montée à un quart du nombre total; et dans le moment actuel, sur cinquante membres qui représentent le Bas-Canada, dix<sup>13</sup> seulement sont Anglais...

---

13. En 1874, date où cet article fut écrit, les Anglais du Bas-Canada recevaient encore dans la représentation une quote-part exagérée, tandis que les membres canadiens-français du Haut-Canada, qui étaient aussi nombreux que les Anglais dans le Bas-Canada, n'avaient pas un seul député dans la chambre locale.



“Pour montrer de quel esprit ce corps a été animé, il ne sera pas considéré comme étranger au sujet de dire que depuis l'établissement de la présente constitution aucune personne d'origine britannique n'a été élue orateur de l'assemblée, quoique, si l'on eût eu égard aux talents, aux connaissances, et aux qualités requises, on eût dû certainement donner la préférence à des personnes de cette classe.. Il est impossible de ne pas voir dans la constitution de l'assemblée du Bas-Canada la source féconde de tous les maux dont on se plaint... l'adoption ou le rejet de l'union décidera si cette province doit être de fait, comme elle l'est de nom, une province britannique, ou si, sous le masque d'une dépendance de la Grande-Bretagne continuée encore pendant quelque temps, elle doit rester toujours française. En assurant que ce dernier résultat sera la conséquence du sujet de l'union, vos pétitionnaires se fondent sur les faits les plus concluants. La population française du Bas-Canada, lors de la conquête, était estimée à soixante mille âmes; et l'on suppose qu'elle peut excéder maintenant trois cent mille. La totalité de cette population, quoique née, à l'exception d'un petit nombre de personnes, sous la domination anglaise, est aussi fortement marquée des traits caractéristiques de son origine étrangère, quant à la langue, aux moeurs, aux coutumes et aux sentiments qu'elle l'était lors de la conquête. Sans l'union, cette population conservera nécessairement son ascendant actuel dans le gouvernement du pays, et ne cessera pas, sans doute, de son propre gré, d'être française. Son accroissement progressif, sous la pro-

tection maternelle de la Grande-Bretagne, conduirait donc nécessairement, sans l'union, au résultat que l'on prévoit; et vos pétitionnaires ne peuvent omettre de remarquer que l'étendue déraisonnable des droits politiques accordée à cette population, au préjudice de ses co-sujets britanniques, jointe au sentiment de sa force croissante, a déjà eu l'effet de réaliser, dans les imaginations de plusieurs, son existence comme nation séparée, sous le nom de **nation canadienne**, — nom qui implique nos prétentions, qui ne sont pas moins irréconciliables avec les droits de ses co-sujets qu'avec une juste subordination à la métropole. Vos pétitionnaires osent demander s'il convient de persister dans un système de gouvernement qui a eu de tels effets et qui, dans ses conséquences les plus immédiates, exposerait nécessairement la Grande-Bretagne à la honte et à la mortification d'avoir élevé à grands frais et d'avoir fait parvenir à la maturité de l'indépendance, une colonie étrangère et conquise, pour devenir l'alliée d'une nation étrangère et le fléau de ses sujets naturels et de leurs descendants... Si, tandis qu'il en est encore temps, les populations des deux provinces ne sont pas assimilées graduellement et identifiées dans leurs intérêts par une union législative, les différends provenant de causes actuellement existantes, et les collisions auxquelles ils donneront lieu, ne pourront que faire des habitants de chaque province un peuple distinct et séparé, ayant l'un pour l'autre des sentiments d'inimitié qui ne demanderaient qu'une occasion favorable pour les pousser à la violence... Le tort fait aux intérêts de la

métropole et à ceux de la colonie même par le caractère français qui appartient encore à ce pays et par la prédominance des principes français, doit nécessairement être aggravée par l'influence croissante provenant de ces causes et qu'un acte récent de la libéralité métropolitaine vient d'augmenter. D'après le système colonial adopté récemment, le commerce direct entre le Bas-Canada et la France est maintenant permis, — commerce dont les effets immédiats seront de fortifier de plus en plus ces sentiments et ces préjugés nationaux qui, pendant soixante années que les communications avec la France ont été interdites, n'ont rien perdu de leur force<sup>14</sup> — commerce qui aura pour effet de rendre plus invétérées les causes de désunion qui existent entre les sujets de Sa Majesté dans le Bas-Canada."

"Voilà, écrit M. Parent, voilà ce qui s'appelle un acte d'accusation contre tout un peuple parce qu'il a été engendré par ses pères, conçu et élevé par ses mères; concluant à ce qu'il soit condamné à être mis à la disposition des accusateurs. Il y a de la franchise à parler comme les auteurs de cette requête; mais il y a de l'erreur et de la rage.

"D'abord, il n'est pas vrai que les Canadiens soient à tous égards français comme ils l'étaient lors de la conquête. Les Canadiens étaient alors sujets du roi de France et il lui devaient la fidélité. Jamais peuple n'a mieux montré sa bravoure et sa fidélité que le peuple canadien à cette époque. Cette

---

14. Quel plus bel éloge du peuple canadien pourrait-on faire!

bravoure ne l'a jamais abandonné. Si les Canadiens eussent été français comme lors de la conquête, ils l'auraient fait voir pendant les guerres d'Amérique (1775, 1812), lorsque l'Angleterre était en guerre avec la France, et que toutes les troupes anglaises et les soi-disant Anglais dans le pays n'auraient pu tenir tête aux Canadiens une journée. Mais ils devaient la fidélité au roi d'Angleterre, et ils n'ont jamais manqué à cette vertu, pas plus que de courage, malgré tous les efforts et toutes les calomnies des gens soi-disant d'origine anglaise domiciliés en Canada, rebelles à leur roi et traîtres au pays. Les Canadiens n'ont pas été conquis dans le sens de la requête: leur dernier coup comme Français était une victoire<sup>15</sup> des plus signalées, sous les murs de Québec alors en la possession des Anglais. Les autorités du roi de France, à qui les Canadiens devaient la fidélité, ont traité avec le général anglais, tandis que les Canadiens avaient encore les armes à la main; il a stipulé pour eux qu'ils deviendraient sujets anglais, et par conséquent qu'ils en auraient les droits. Les braves militaires anglais qui avaient vu la bonne conduite des Canadiens sur le champ d'honneur, les ont protégés, alors désarmés sur la foi d'un traité, contre des aventuriers soi-disant anglais, qui, comme ceux d'aujourd'hui, comme ceux de 1775, de 1784 et de 1810, voulaient tout arracher à ceux

---

15. La victoire de Sainte-Foye, brillante affaire remportée par le chevalier de Lévis, celui de tous les officiers français que les Canadiens aimaient le plus. Remarquons que le Canadien parle ici d'un fait ignoré généralement à cette époque où tout le monde en Angleterre s'accordait à dire que nous n'avions pas d'histoire.

qu'auparavant ils n'osaient regarder en face. Le roi de France a abandonné en faveur du roi d'Angleterre le droit qu'il avait à la fidélité des Canadiens. Que l'on nomme le Canadien qui a manqué à cette fidélité, et on en nommera mille de ces soi-disant descendants anglais. Les Canadiens conserveront leur fidélité envers le roi d'Angleterre jusqu'à ce qu'ils soient absous par lui, parce qu'il y va de leur honneur et de leur religion, qu'ils conserveront toujours. Si le roi et le parlement absolvait les Canadiens de leur fidélité, ce ne serait pas assurément à la France qu'ils s'adresseraient. Ils sont descendants de Français, mais ils sont natifs et habitants de l'Amérique. Ils ne voulaient plus être entraînés dans les guerres de l'Europe contre l'Amérique. Ils ont goûté d'un gouvernement libre où tous les hommes, n'importe de qui ils descendent, ont un égal droit. Il ne faudrait pas aller en France pour se l'assurer.

“Tout est faux dans ces extraits, et ce sont des faussetés qui tiennent à la bêtise. On veut prouver que les **French Canadians** ont exclu de notre parlement les soi-disant d'origine anglaise intentionnellement ou par préjugés, et l'on avoue que les soi-disant **British** forment le quart de la représentation, tandis qu'ils ne sont que le dixième de la population ! Eh ! si les Canadiens l'avaient voulu, les **British** n'auraient eu dans la chambre pas plus de deux membres. Si tout le pays avait été **british** d'origine, et si les soi-disant Anglais avaient porté à ses habitants la même haine et les mêmes intentions que ces messieurs portent maintenant aux habitants

du pays ; si malgré que leur caste possède une prépondérance marquée dans deux des branches de la législature, et toutes les hautes charges et émoluments du pays, ils eussent encore voulu arracher au peuple sa juste part de la représentation, la seule défense de ses libertés, est-il croyable qu'un peuple anglais eût voulu leur confier encore un quart, un cinquième, ou même un dixième de la représentation ? De fait, se trouve-t-il une colonie anglaise où les aventuriers ont tant de pouvoir et d'influence qu'ici<sup>16</sup> et où les natifs en ont si peu ?

“Les Canadiens ont été plus généreux : ils ont été même trop généreux ; car ils ont voulu continuer M. John Richardson<sup>17</sup> dans la chambre ; ils ont élu ou voulu élire M. James Stuart,<sup>18</sup> même après qu'il ne voulait pas venir à la chambre. Ils ont maintes fois offert d'élire M. le Procureur du Roi actuel ; ils ont élu M. Garden malgré lui, et un grand nombre d'autres qui ne sont pas natifs du pays. Jamais ils n'ont fait de distinction entre un soi-disant Anglais et un Canadien, s'il avait des talents et une réputation intègre et s'il ne s'était pas laissé entraîner par la haine, ou s'il n'avait pas provoqué l'inimitié des électeurs. Mais il était de ton chez les soi-disant Anglais aventuriers, de mépriser la chambre et la charge de représentants. Les électeurs canadiens ont généralement, si ce n'est dans des moments d'irritation causée par la conduite de leurs ennemis,

---

16. Ceci était écrit à Québec en 1823 ; supposons que ce soit réimprimé au Manitoba en 1874!...

17. Un fanatique, chef des unionistes de Montréal.

18. L'un des anti-Canadiens les plus habiles.

été moins circonspects et moins difficiles envers les candidats soi-disant Anglais, qu'envers les **French Canadians**.

“Au moment où les habitants du Haut-Canada crient que la qualification proposée de cinq cents louis excluerait le quart de leurs représentants, il ne se trouverait peut-être pas un représentant **French Canadian** que cette clause excluerait. Et tandis que les enragés anti-Canadiens de Montréal crient que les **French Canadians** sont français, il ne se trouve qu'une dizaine de membres qui ne comprennent pas la langue anglaise, et il s'en trouve qui la parlent plus correctement que M. Richardson. Mais ces gens-là crient et écrivent pour l'autre côté de l'océan, où l'on ne connaît pas les faits, et où ils espèrent soulever les préjugés nationaux contre des sujets anglais aussi fidèles qu'aucuns dans l'Empire, et qui valent assurément mieux, à tous égards, que leurs calomniateurs. Peut-être que le gouvernement et la nation anglaise seront plus clairvoyants que les soi-disant Anglais, habitants des **townships** le long de la ligne des Etats-Unis, à qui on a fait exprimer la crainte de devenir Français.<sup>19</sup>

“Il est également faux que la constitution de l'assemblée soit la cause principale des difficultés entre le gouvernement et l'assemblée. Ces difficultés n'ont jamais existé que lorsque l'on a voulu arracher à la chambre ses droits, qui sont les droits du peuple, — des Anglais aussi bien que des Canadiens.

---

19. Ce qui est plus étrange, c'est que les Anglais des **townships** de l'Est ont presque tous disparu devant la marche envahissante des Canadiens-français.

Depuis le commencement de la constitution, il n'y a eu, de dix gouverneurs, que trois sous lesquels les anti-Canadiens, qui ont tant de moyens de les tromper, aient pu réussir à mettre la discorde entre le gouvernement et l'assemblée."

Le Canadien, on le voit, taillait de la besogne aux ennemis de notre race. Malheureusement, dans le cours de 1824, certains écrits ayant paru dans ses colonnes, le parti canadien s'en alarma et refusa de le supporter davantage; cela était arrivé pour la même cause au Canadien de 1819.

Son journal tombé (mars 1825), M. Parent passa brevet avec Vallières de Saint-Réal pour étudier le droit. En même temps, il se mit à donner des leçons de français dans quelques familles,<sup>20</sup> car il ne voulait pas être à charge de son vieux père. Pour combler le déficit qui existait entre ses recettes et ses dépenses, Michel Clouet, son oncle, lui venait volontairement en aide. Ce M. Clouet, un type de patriote modeste, tenait un fort commerce de ferronnerie, coin des rues Buade et Dauphin, dans ce pâté de maisons que l'on nommait "l'Ile Clouet". Voulant piloter son neveu à sa sortie du collège, il l'avait d'abord attiré au magasin, mais le commerce n'allait pas au jeune homme, qui bientôt était retourné chez son père, d'où les propriétaires du Canadien l'avaient rappelé à Québec comme nous l'avons raconté.

---

20. On a confondu avec Etienne Parent un nommé Parent qui était instituteur à Québec alors que M. Parent était au collège de Nicolet et au séminaire de Québec, et qui collabora, lui aussi, au Canadien, en 1821 ou 1822.



A l'automne de 1825, lorsque Ronald Macdonald fut nommé au poste de directeur des Sourds-Muets, M. Parent le remplaça à la Gazette de Québec, dans la partie française. Les leçons en ville furent presque entièrement abandonnées et elles cessèrent tout à fait en 1827, lorsque le jeune journaliste devint assistant-traducteur français à la chambre législative. Il avait vingt-cinq ans. Il remplissait en même temps les fonctions de greffier en loi, puis de bibliothécaire de la chambre législative, à un salaire de £200 par année. De cette époque date la vie agitée qu'il a menée si longtemps. Déjà brisé au travail et à l'étude, mêlé à tous les mouvements politiques de son district où sa plume et ses conseils étaient requis, il travaillait avec la ténacité d'une machine et produisait à lui seul presque autant que tous les journalistes de Québec réunis. Esprit vif, pénétrant et lucide, du moment où il prenait la plume sur une question, on lui laissait le soin de la conduire à sa guise. Il se défiait cependant de lui-même et consultait toujours un certain nombre de personnes qui furent pendant de longues années ses conseillers dans le clergé et dans le monde. Ce groupe de patriotes regrettait de n'avoir plus d'organe dans la presse pour défendre les intérêts des Canadiens; le projet de rétablir le journal était toujours sur le tapis. M. Parent le remettait sans cesse parce que, disait-il, il voulait terminer son droit afin de ne plus retomber, en cas de malheur, dans la pénurie où il s'était trouvé. En attendant, la Gazette de Québec écoulait sa prose.

Il n'avait rien perdu de son goût pour la versi-

fication. Seulement, il ne se pliait pas par trop aux exigences du polissage des vers. Pourvu que le couplet fût leste, le trait perçant, l'ensemble facile à retenir par coeur, il ne se piquait nullement de faire davantage.

Ses facultés de causeur, qu'il a conservées jusqu'aux derniers mois de sa vie, étaient alors reconnues de tout Québec. La parole ferme, jamais raide; le mot juste, le coup de langue qui reste, il possédait cela, et quand on répliquait, il avait bientôt retourné la question et montré la doublure que les autres ne voyaient pas. Louis-Joseph Papineau, qui était pourtant un causeur émérite, brillait peu à côté de lui, mais il était beau de les entendre tous deux!

Doué d'une constitution d'Hercule, M. Parent résistait à l'ouvrage dix-huit heures par jour. Une course dans la campagne, une partie de pêche le reposait de temps à autre. Vingt années durant, il a vécu ainsi. La fin de sa cléricature approchait. Vallières de Saint-Réal fut nommé juge et envoyé aux Trois-Rivières en 1828, et c'est chez C.-E. Casgrain, (plus tard ministre des terres de la couronne) que M. Parent termina ses études légales.

Enfin, étant reçu avocat le 11 mai 1829, il épousa, à Québec, le 30 juin suivant, Marie-Mathilde-Henriette, née à Québec le 14 août 1804,<sup>21</sup> fille de Gabriel Grenier, tonnelier, et de Marguerite Grenier, famille de Beauport habitant la ville. Leurs enfants

---

21. Parrain, Charles Maheu; marraine, Angélique Grenier. Elle mourut à Ottawa, le 18 août 1890, chez son gendre, le Dr de Bonald, 66 rue Stewart. *Le Canada*, Ottawa, 19 août 1890; *La Paix*, Trois-Rivières, 28 août 1890.

survivants sont: Etienne-Henri, né à Québec le 25 août 1835, ingénieur civil, chargé de travaux importants par le gouvernement fédéral et bon écrivain<sup>22</sup>; Joséphine, née à Québec le 14 juillet 1837, mariée à Antoine Gérin-Lajoie<sup>23</sup>; Mathilde, née à Québec le 20 mars 1839, veuve d'Evariste Gélinas<sup>24</sup>; Augustine, née à Québec le 28 août 1841,<sup>25</sup> mariée à Benjamin Sulte, à Ottawa, le 3 mai 1871. C'est la famille de littérateurs la plus nombreuse que nous ayons.

A partir de son mariage M. Parent a tenu à Québec, à Toronto, à Montréal et à Ottawa, maison ouverte pour tous les Canadiens attachés à la politique et aux lettres. Deux ou trois générations ont passé chez lui. Ce qu'on y a remué d'idées peut à peine se concevoir. Après le travail de la journée, venaient les conversations du soir, et, avant de se coucher, le journaliste trouvait encore le temps

---

22. Il épousa Emma Préfontaine, soeur de l'honorable Raymond Préfontaine, le 14 novembre 1866, et mourut à Montréal, le 14 mars 1910. Leur fils, Paul-Etienne, ingénieur civil du département de la marine, à Ottawa, naquit à Longueuil le 23 avril 1870 et se maria aux Trois-Rivières, le 15 avril 1902, avec Stella Fitzpatrick, née à Sillery le 5 septembre 1876, fille de John-J. et de Mary-Mathilda Peters.

23. Elle mourut à Montréal le 4 mars 1926.

24. Mariée à Evariste Gélinas, à Québec, le 3 septembre 1862. Remariée au Dr de Bonald, d'Ottawa.

25. Baptisée, le 2 septembre 1841, par son oncle, l'abbé Louis-Edouard Parent, vicaire à la Pointe-aux-Trembles. Marraine, Marie Trempe dit Lalime, veuve de Michel Clouet; parrain, l'abbé L.-E. Parent. Le père est absent, étant à Kingston comme député. Elle mourut à Montréal le 21 décembre 1918.

d'écrire un article<sup>26</sup> — résultat des entretiens du moment. Hospitalier et généreux, il n'a pas thésaurisé, mais il laisse mieux que cela : l'exemple d'un patriotisme qui s'est soutenu le même pendant soixante ans. Il n'est que juste d'associer le nom de Mme Parent aux bons souvenirs que sa maison rappelle à tant de personnes, surtout dans la province de Québec.

Au printemps de 1835, un gentilhomme irlandais, lord Gosford, nous fut envoyé comme gouverneur, avec deux commissaires, sir Charles Grey et sir George Gipps, chargés de s'enquérir de visu de l'état des choses. M. Parent devint son ami intime. Lord Gosford, honnête, droit, simple, voulait le bien de ses administrés indistinctement, plut assez aux gens de Québec, mais les deux personnages dont il était flanqué n'étaient pas du goût des Canadiens, qui trouvaient que pour les faire passer en revue devant des commissaires, l'Angleterre les traitait un peu comme des enfants mutins.<sup>27</sup>

Lord Gosford fit ce qui ne s'était jamais fait avant lui ; il nomma à des emplois quelques hommes populaires du parti canadien. Les anti-Cana-

---

26. On a dit que M. Parent avait, comme écrivain, des habitudes d'une régularité scrupuleuse, et qu'il ne travaillait jamais après neuf heures du soir. Cependant, M. Sulte, qui l'a constamment fréquenté, avoue qu'il lisait et écrivait surtout avant le coucher. A l'époque de ses polémiques, il travaillait dix-huit heures par jour.

27. Le rapport des commissaires d'enquête, envoyé aux Communes d'Angleterre en 1837, fut défavorable aux idées de l'assemblée législative.

diens et les Chouayens<sup>28</sup> crièrent au scandale, mais l'élément patriotique prenait chaque jour des forces nouvelles. Le gouverneur, en s'attachant au groupe qui songeait à faire reparaître le **Canadien**, était bien inspiré. Par dépit, ceux qui n'auraient pas, ou qui n'avaient plus l'oreille du château, désignaient M. Parent et ses amis sous le nom de "la petite famille".

Depuis 1830, une nouvelle génération de jeunes patriotes pleins d'ardeur commençait à se mêler de politique, et quelques-uns d'entre eux arrivaient en chambre où ils menaçaient d'éclipser les vieux défenseurs de nos libertés, les vétérans de nos guerres parlementaires. Ces jeunes et vives intelligences, enchantées de leurs premiers succès, trouvèrent bientôt que la respectable **Gazette de Québec** des Neilson ne mettait point assez de vivacité dans ses allures. Ils prirent le parti de fonder un nouveau journal, qui fût plus intimement lié à la défense de leurs opinions politiques, religieuses, et nationales.<sup>29</sup>

"Ce qu'il fallait, dans notre intérêt national, c'était un journal qui, sans faire appel aux préjugés et à l'ignorance des masses, demandât avec fermeté et avec la modération du bon sens les droits qu'on nous refusait et sans lesquels nous nous trouvions livrés au bon plaisir de gouverneurs entourés et conseillés par nos ennemis naturels."<sup>30</sup>

La soustraction des biens des Jésuites avait re-

---

28. Sur le mot Chouayens, voir B. R. H., 1897, p. 92, article de Benjamin Sulte.

29. E. Gérin, la *Gazette de Québec*, p. 52.

30. Le *Canadien*, 1er avril 1872.

tardé les progrès de l'éducation. Les tentatives sourdes et parfois ouvertes de gêner les Canadiens dans l'exercice de leur religion aigrissaient tous les esprits. La détermination de soumettre le clergé, du haut en bas, à la tutelle gouvernementale ne rencontrait pas un seul support parmi les Canadiens. La persistance d'un prince et de ses délégués à ne faire usage que de sa langue propre sans s'inquiéter si elle était comprise de la masse des gens du pays, froissait douloureusement ces hommes qui, ainsi que leurs pères, avaient su marcher au premier appel du trône et couvrir avec honneur la frontière, cette même frontière où on leur enlèverait le droit de s'établir sous prétexte qu'ils y seraient trop près des Yankees!

La révolution française de 1830 eut du retentissement dans le Bas-Canada. L'esprit de résistance, resté à l'état latent dans notre population, se portait volontiers du côté de la politique des hommes qui avaient fait les journées de juillet en France. Puis la situation européenne était à l'orage: la Belgique donnait des signes non équivoques de révolution; la Pologne, le sabre à la main, les pieds dans le sang, défendait les restes de son existence nationale; l'Irlande, à la voix d'O'Connell, se tenait prête à agir et alarmait l'Angleterre autant qu'avait jamais pu faire Napoléon. Lamennais, Lacordaire, Montalembert agitaient les esprits dans le monde religieux et politique.

Au Canada, Louis-Joseph Papineau avait à imiter O'Connell. M. Parent, qui gardait son emploi à la Gazette de Québec craignait toujours de se ris-

quer dans l'incertain d'une entreprise de journal; mais la mesquinerie de John Neilson trancha la difficulté. Une demande d'augmentation de salaire, qui ne se serait élevée qu'à quelques louis, et qui fut refusée, décida de tout. Le district de Québec allait avoir un organe dans le **Canadien**, ressuscité par M. Parent, de concert avec Jean-Baptiste Fréchette, comme celui de Montréal en avait un dans la **Minerve**, fondée par A.-N. Morin et Ludger Duvernay, trois ou quatre années auparavant.

La lecture était alors peu répandue. Peu ou point d'écoles existaient dans le pays. Cependant, on agitait fortement la question d'en construire, et on y réussit assez bien. A part les amis politiques dévoués, aucune source d'encouragement n'était ouverte au journal en 1830.

Les inspireurs du nouveau **Canadien** étaient René-Edouard Caron, (lieutenant-gouverneur de la province de Québec, 1873-6), Jean-Baptiste Fréchette, Elzéar Bédard (plus tard juge), Hector Huot et son fondateur, Etienne Parent. Les trois derniers fournirent à la collaboration. Les vieux patriotes patronaient ces jeunes gens et les aidaient autant que possible. Sous leurs auspices et à la faveur de l'état du monde politique, on espérait tenir à la lame; on ne fut pas trompé.

"La presse politique, s'écrie Canning, c'est chez nous un instrument si puissant, qu'il n'est pas permis d'écrire sur la constitution anglaise, sans sentir son rôle; autrement votre peinture est incomplète, et vous ne nous représentez pas le système anglais actuel."

Le premier numéro du troisième *Canadien* parut le 7 mai 1831.<sup>31</sup> Dans son "adresse au public canadien", il dit: "Notre mot d'ordre dans la campagne que nous ouvrons, nous le tirons des coeurs de tous ceux pour qui l'amour du pays n'est pas un mot vide de sens; de ceux qui, dans la vie, jettent les yeux au-delà de leur existence individuelle et qui ont un sentiment national."

Ce premier numéro invoque aussi le "self government": "Point de milieu: si nous ne nous gouvernons pas, nous serons gouvernés... Longtemps l'intelligence du peuple canadien a permis à une petite classe d'hommes d'entasser à leur profit un monceau d'abus sous lequel nous avons failli être écrasés... Notre politique, notre but, nos sentiments, nos vœux et nos désirs, c'est de maintenir tout ce qui constitue notre existence comme peuple, et comme moyen d'arriver à cette fin, de réclamer tous les droits civils et politiques qui sont l'apanage d'un juge anglais... C'est avec ces sentiments que nous prospérerons ou que nous tomberons."

La *Gazette de Québec*, publiée par "autorité", se mêlait de politique et même de littérature. En apparence inoffensive, elle était foncièrement contre les Canadiens. Mais, en apprenant que le *Canadien* allait naître, elle annonça que, désormais,

---

31. Il paraît deux fois la semaine, au numéro 11 de la côte de la Montagne. Propriétaires: Etienne Parent et Jean-Baptiste Fréchette. Il appert, d'après ce premier numéro, que le projet d'établir un journal français à Québec durant l'hiver de 1830-31 était supporté, financé par de nombreuses adhésions, ce qui décida en grande partie M. Parent à tenter l'entreprise.



elle se bornerait à la publication des pièces et avis du gouvernement et autres annonces. Le *Canadien*, dès son premier numéro, la félicite de cette mesure de précaution, disant que les rédacteurs officiels se laissent parfois emporter au-delà des bornes qu'indique la prudence.<sup>32</sup>

Voulant encourager la jeunesse à l'art d'écrire, le *Canadien* ouvre un concours sur ce sujet: "Le départ ou la mission de l'honorable D.-B. Viger". On exige des vers français n'excédant pas cent cinquante alexandrins ou deux cents vers de moindre mesure. Le 5 avril, les citoyens de Montréal avaient donné un dîner à M. Viger partant pour l'Angleterre comme agent de la province.

Le *Canadien* du 14 mai 1831 annonce que "J. F. Schinotti offre la somme de cinquante piastres pour le meilleur mélodrame calqué sur les moeurs et les coutumes des aborigènes de l'Amérique Septentrionale, et dans lequel seront dépeintes les passions de la joie, de l'amour, de la haine et de la vengeance dans la personne du héros de la pièce." Cinq juges décideront de la valeur des travaux soumis.

Le *Canadien* du 13 juillet 1831 dit que, avant 1826, il n'y avait jamais eu un nom canadien parmi les examinateurs des candidats à la pratique de la médecine dans le district de Québec, et que, en

---

32. Après le 15 mai 1831, la *Gazette de Québec*, par autorité, ne donne plus, en effet, que des annonces du gouvernement. Dès lors, ce fut la vraie gazette officielle. Parce qu'Etienne Parent venait de rétablir une arme dangereuse, les gens du château jugèrent prudent de ne plus provoquer de discussion, ce qui les détermina à faire taire leur organe.

1831, il n'y en avait pas encore dans le district de Montréal. Il ajoute que le district des Trois-Rivières étant aboli, ses médecins font corps avec Québec ou avec Montréal.<sup>33</sup> Le journal observe que, en 1831, l'administration permit aux praticiens de se constituer légalement et de nommer les examinateurs des candidats à la pratique de leur art.

Le bureau du *Canadien* devint le foyer politique central du district de Québec. Des comités fondés dans les paroisses s'y rattachaient de toutes parts et en recevaient le mot d'ordre. "Nos institutions, notre langue et nos lois"<sup>34</sup> ralliait tous les Canadiens. Dans le numéro du 4 juin 1831, on conseille à nos compatriotes de former une organisation politique dont les rameaux s'étendraient par tout le pays pour permettre aux Canadiens d'agir d'ensemble sous le coup d'une seule et patriotique direction. C'est la première idée émise publiquement sur la Saint-Jean-Baptiste.

"J'avais une étoile polaire, répétait M. Parent, dans ses dernières années; tout ce qui tombait en dehors de ce cercle "nos institutions, notre langue et nos lois" était banni de ma politique. J'envisageais les questions d'après cette mesure. Il fallait

---

33. Nous dirions Montréal sans exception.

34. Cette devise, qu'on a mise parfois au crédit du protonotaire Joseph-François Perrault ou de Ludger Duvernay est d'Etienne Parent. Voir B. R. H., 1898, p. 120, 181, article de P.-B. Casgrain; 1900, p. 214, article de Benjamin Sulte. Elle paraissait en tête du *Canadien* depuis plus d'un an lorsque M. Perrault publia, en 1832, son traité intitulé: **Moyens de conserver nos institutions, notre langue et nos lois.**

qu'elles y entrassent; autrement je les combattais. Notre ligne de conduite est encore là."

Relisons sur la tombe de ce patriote les lignes qu'il écrivait il y a cinquante ans: "Ce qu'un écrivain doit trouver de plus doux à la fin de sa carrière, c'est de n'avoir rien à effacer de ses écrits et de laisser un nom cher aux âmes sensibles et vertueuses: un bonheur si consolant vaut mieux que la gloire."

Nous ne retracerons pas la vie politique de M. Parent. Ses écrits sont là qui en disent plus long que tous les articles que nous pourrions faire. Il nous suffira de rappeler la part active qu'il a prise aux évènements de 1832, alors que MM. Daniel Tracey, Irlandais catholique, et Ludger Duvernay, emprisonnés par le pouvoir arbitraire du jour, <sup>35</sup> virent se lever autour d'eux la population entière du Bas-Canada. C'est M. Parent qui partit de Québec pour présenter à Ludger Duvernay, à Montréal, la médaille offerte par les Canadiens. Non seulement sa prose dans le *Canadien* réveillait les campagnes menacées, mais il improvisait des vers, des couplets qui devenaient vite populaires et parmi lesquels la chanson du *Chouayen* est restée et restera.

Cependant, l'opposition au gouvernement de l'Angleterre devait agir dans une certaine mesure et non pas chercher à emporter le morceau, comme on dit. La phalange des jeunes, arrivée au parle-

---

35. M. Tracey était rédacteur au *Vindicator*, journal dévoué aux intérêts du parti canadien, et Ludger Duvernay était éditeur de la *Minerve*, quand ils furent emprisonnés pour avoir publié certains articles contre le conseil législatif.

ment, n'entendait pas ménager la situation. On retournait aux jours de Craig. Le vent était aux révolutions. Tout mouvement menaçait de prendre des proportions exagérées. En face de ces patriotes trop ardents, le groupe de Québec, dont M. Parent était la tête et la plume, se tenait en garde et invoquait la nécessité de ne pas aller au delà d'une opposition constitutionnelle. A Montréal on ne l'entendait pas ainsi. La ferveur allait croissante. Les Quatre-vingt-douze Résolutions, préparées par MM. Papineau et remaniées par A.-N. Morin, allumaient la guerre aux quatre coins du pays. MM. Parent, John Neilson, Austin Cuvillier, F.-A. Quesnel et autres durent borner leurs efforts à maintenir le district de Québec dans les bornes de la modération, et ils y réussirent, entraînant aussi une partie du district des Trois-Rivières.

Il en coûtait aux deux fractions du parti canadien de se séparer. Néanmoins l'accord allait diminuant entre eux. Vint un jour où il fallut ou se raccommoder ou se séparer ouvertement. Papineau rencontra M. Parent et voici en résumé la conversation qu'ils eurent ensemble :

Parent.—Ne sentez-vous pas qu'en poussant plus loin l'excitation nous marchons à la guerre et que nous n'avons aucun moyen de résister par les armes ?

Papineau.—C'est possible, mais en ne brusquant pas l'affaire nous n'en finirons jamais : l'Angleterre veut nous écraser.

Parent.—Dites plutôt certains Anglais. J'ai la

certitude que nous aurons justice par les voies constitutionnelles; n'allons pas nous mettre dans le tort en prenant des moyens violents.

Papineau.—Nous serons au contraire dans notre droit...

Parent.—D'accord, mais où sont vos armes, vos appuis?

Papineau.—Peut-être nos voisins les Yankees?

Parent.—C'est précisément ce que veulent nos voisins: nous annexer. Je n'en suis pas.

Papineau.—Allons donc! nous formerons partie d'un peuple industriel, d'une grande république!...

Parent.—Ah! vous en êtes à ce point!

Papineau.—Pourquoi pas?

Parent.—Parce que l'annexion, c'est la mort de la nationalité canadienne.

Papineau.—Sera-t-il possible de ne pas nous voir noyer un jour par les races étrangères?

Parent.—Si cela arrive, tant pis, mais quant à moi je ne désespérerai jamais et je serai, le cas échéant, le dernier Canadien.<sup>36</sup>

L'entrevue se termina sur ce mot.

Nous avons entendu dire que peu après, Papineau reçut une lettre d'O'Connell qui désavouait sa politique. On connaît du reste les idées du patriote irlandais.

Plusieurs années plus tard Papineau, revenant d'exil, revit M. Parent sur un pied de vieille intimité,

---

36. Cette anecdote rappelle cette autre du Dr Taché, "que le dernier coup de canon tiré au Canada en faveur de l'Angleterre le sera par un Canadien-français".

mais ce dernier ne put s'empêcher de lui dire un jour : Tenez, M. Papineau, vous avez cela de commun avec les Bourbons que vous n'avez ni rien appris ni rien oublié !

On sait ce que furent les événements de 1837-38. Dans le district de Québec il n'y eut pas de pendaison, il est vrai, mais les chefs du parti canadien n'en payèrent pas moins un tribut à leur cause. M. Parent passa l'hiver 1837-38 (sept mois) en prison, mal traité sous tous les rapports, en compagnie de N. Aubin, du Dr Rousseau et de quelques autres défenseurs de la cause canadienne-française. Il souffrit du froid à tel point qu'il devint sourd et qu'au printemps, lorsqu'on le libéra sans lui avoir accordé un procès qu'il demandait avec instance, il n'entendait plus que très faiblement d'une seule oreille. Cette surdité l'a empêché de poursuivre la carrière qu'il s'était tracée. Pourtant, il resta encore quatre ans à la rédaction du *Canadien*.

Ses articles de 1831 à 1842 ont encore aujourd'hui la valeur du premier jour où ils furent publiés. Les questions vivaces sont les mêmes. Nous les traitons journallement sous une autre forme, voilà tout.

Excellent dans l'art de trouver le défaut de la cuirasse, M. Parent y dirige des coups qui se font sentir et qui terrassent. Franc d'allure, de langage et la main preste, il attaque de front et chaque phrase porte. Citons un passage d'Hector Fabre, apte à juger en ces matières.

“Auprès de nos historiens, supérieur à eux par l'étendue et la force de son esprit, se place le pre-

mier de nos publicistes : Etienne Parent, journaliste, et journaliste toujours en vue pendant trente ans ; ses écrits touchent d'ailleurs à l'histoire et forment la plus solide partie de nos annales politiques. Personne n'a déployé, parmi nous, dans ce métier de la presse, des vues plus larges et plus justes, une perspicacité aussi rarement en défaut, une sagesse aussi profonde. L'inspiration nationale a été égale du premier jour au dernier. Deux oeuvres de cet éminent esprit donnent à elles seules une idée exacte de sa rare puissance et de sa haute originalité. La première a pour titre *Du prêtre et du spiritualisme*, la seconde *De l'intelligence dans ses rapports avec la société*. Il y a dans ces deux lectures, le résumé d'une constitution sociale admirable, fondée sur les vues les plus neuves et les plus profondes. C'est là une oeuvre digne de la méditation des esprits philosophiques et dont on ne comprendra que plus tard, lorsque les études et l'expérience politique seront plus avancées parmi nous, la valeur et la portée."<sup>37</sup>

A l'union des Canadas, M. Parent fut élu par le comté de Saguenay. Il eut ainsi occasion de parcourir le Haut-Canada<sup>33</sup> et d'étudier de près cette province pour ainsi dire toute nouvelle alors. On fut surpris de le voir s'opposer au projet de baser le nombre des députés au parlement sur le chiffre de la population de chaque province, mais bientôt, dans ses lettres au *Canadien* il démontra que le Haut-Canada ne tarderait pas à atteindre et à dépasser en

---

37. *L'Evènement*, 23 déc. 1874.

33. Première session, du 14 juin au 18 septembre 1841 ; deuxième session, du 8 septembre au 12 octobre 1842.

population le Bas-Canada, ce qui tournerait contre nous une arme terrible dont nos chefs voulaient tout d'abord faire usage. L'événement a justifié ces vues et le Bas-Canada s'est retranché quinze années derrière sa modération d'autrefois pour refuser au Haut-Canada ce puissant avantage lorsque celui-ci se trouva assez peuplé pour le demander à son tour. Qu'on lise les écrits de M. Parent, on y trouvera partout une justesse de coup d'oeil vraiment étonnante.

Son bill pour déclarer la langue française langue officielle comme l'anglais, a fait consacrer un principe d'importance vitale pour nous.

Il y avait plus de vingt ans qu'il combattait sans relâche pour la cause nationale, n'en ayant retiré aucun bénéfice autre que sa réputation de publiciste. Malgré les succès du *Canadien*, il était sans ressources pécuniaires, comme au premier jour; la politique n'enrichit pas ses enfants. Sa santé, jadis à toute épreuve, s'en était allé petit à petit, et pour comble de chagrin la surdité, loin de décroître, augmentait. Il céda aux sollicitations de ses amis, surtout de LaFontaine, qui souvent lui avaient offert un emploi public, et le 13 octobre 1842, il fut nommé greffier du conseil exécutif, succédant à G.-H. Ryland. Dans ses adieux à ses électeurs du Saguenay et aux lecteurs du *Canadien*, le 21 octobre suivant, on remarque qu'il se félicite d'avoir pu rester sur le champ de bataille jusqu'à l'heure de la victoire qui avait été le but de toute sa vie: l'adoption du gouvernement responsable.

“Mes compatriotes, dit-il, me rendront la justice



de reconnaître que si, dans la carrière toujours si difficile du journalisme, j'ai pu commettre quelques erreurs, elles doivent être rangées au nombre de celles

...quas aut incuria fecit  
Aut humana parum cavit natura...

et nullement au manque de dévouement envers mon pays. Que l'on accuse ma tête si l'on veut, mais que l'on acquitte mon coeur, et je me croirai assez récompensé de vingt années de travaux durs et incessants, comme je me trouverai assez récompensé de ceux qui m'attendent dans ma nouvelle carrière, si l'on veut bien croire que je n'y suis entré qu'avec la pensée unique de ma vie tout entière, celle d'être utile à mon pays autant que me le permettraient les positions où me placerait la Providence."

C'est à partir de cette époque qu'il changea sa manière d'écrire et qu'il produisit ces belles conférences dont l'ensemble constitue un monument qui durera tant que vivra la race française du Canada, et qui lui valurent d'être appelé le Victor Cousin du Canada, alors que Cousin exerçait en Europe une influence philosophique prédominante. Ecrites à tête reposée, dans le dessein d'instruire et d'inspirer le peuple, ces pages ont toute la force et le charme des travaux achevés. Nous avons vu des écrivains de la vieille France, des membres de l'Académie française et du clergé en parler avec autant de surprise que de bonheur. Les lettres canadiennes doivent à Parent, Garneau, Ferland et autres l'honneur d'avoir été connues en Europe et acceptées en haut lieu comme de dignes rejetons de l'école française. Le moment de songer à la critique de ces ouvrages

n'est pas venu. Il faut attendre qu'il en soit fait une édition définitive, ce qui, espérons-le, ne tardera pas.

Le 20 mai 1847, M. Parent devint assistant secrétaire provincial, et après la Confédération il conserva cette charge avec le titre de sous-secrétaire d'Etat, (30 mai 1868). C'est le 1er juillet 1872 qu'il fut mis à la retraite pour faire place à un frère de ministre, Edouard Langevin.

Durant les vingt dernières années de sa vie, il a consacré tous ses loisirs à l'étude des grandes questions nationales, religieuses et sociales. Peu d'hommes ont lu autant que lui, c'est-à-dire analysé et comparé autant d'auteurs sérieux. Une fois dégagé des préoccupations de la politique active il avait repris le cours de ses études de jeunesse, et comme il se plaisait à le dire, il goûtait cette fois le bonheur de pouvoir se procurer des livres qui lui présentaient les deux côtés de chaque question. Sans cesser d'aller à l'église, il avait conservé longtemps de ses premières impressions un scepticisme qui l'inquiétait, de même que la plupart de ses contemporains, ainsi que nous l'avons expliqué. Graduellement, par le travail qu'il s'était imposé, il est revenu, encore dans la plénitude de ses facultés, à la foi vive et enseignante du vrai catholique. Ce triomphe de la raison nous semble si beau que le passer sous silence serait oublier l'un des traits les plus notables de ce caractère si complet. Que de fois ne l'avons-nous pas entendu donner sur ce sujet des conseils aux jeunes gens qu'il aimait tant à voir autour de lui. "Tenez-vous en au catéchisme! s'écriait-il, vous avez là de quoi

vous occuper toute votre vie, et c'est un guide qui ne vous causera pas de mécomptes."

Il n'a commencé à baisser physiquement et mentalement que peu de semaines avant sa mort, qui a été calme comme le sommeil de l'enfant. Il était éteint sans avoir ressenti de souffrance. Dans ses derniers jours, les yeux obscurcis par une cataracte rapidement développée, il n'avait plus de vivant que le cerveau, et ne cessait de conjurer ses visiteurs de tâcher de mourir comme lui, sans peine et sans terreur, ayant gagné cela, disait-il, pour avoir été toujours bon patriote.

Comme les Morin et les Taché, M. Parent s'est endormi dans les bras de la religion qui a fait le bonheur et l'unique occupation de ses derniers instants. Véritables types de notre nationalité, nous leur devons l'hommage et nos regrets. Mais nous nous devons à nous-mêmes de marcher sur les traces de ces grands hommes, si nous avons à coeur de servir la cause qu'ils ont si bien défendue.<sup>39</sup>

1874.

---

39. Les journalistes qui sont morts dans le cours de 1874, outre Etienne Parent, sont: Lucien Turcotte, autrefois du Canadien; l'honorable M. Laberge, rédacteur du National; Robert Cunningham, l'ardent et dévoué défenseur des Métis; Robert Middleton, fondateur du Morning Chronicle et, après, éditeur de la Gazette de Québec; Patrick Delany, rédacteur du Journal of Education; Hugh Murray, ci-devant attaché à ce dernier journal, tué le 6 fév. au siège de Manrèse, en combattant en Espagne dans les rangs des carlistes.

## Prétendue lettre de Montcalm

---

Quelqu'un, lisant par-dessus mon épaule, s'étonne du mot "prétendue" et ajoute :

—Comment expliquez-vous qu'un homme se mette à la peine de composer de faux documents historiques ?

—Par intérêt. Dans le cas présent il y avait intérêt politique. Ces choses sont plus fréquentes qu'on ne le soupçonne généralement. Nous en avons en Canada. Il y en a partout. L'auteur malhonnête ne vise pas plus loin que de tromper son monde sur le moment, dans l'espoir de gagner la partie qu'il joue, mais la pièce devient publique et rencontre des masses de lecteurs qui la prennent au sérieux ; parmi ceux-là sont des historiens qui l'adoptent aveuglément et la consacrent authentique.

Celle qui nous occupe ici a été regardée comme véritable, puis le doute est survenu. Malgré cela, on la réimprime encore à l'égal d'un article de foi. Je l'ai retrouvée dernièrement, prise tout à fait sous cette forme, dans un journal de France qui la commente avec une candeur et une admiration parfaites. Il ne faut pas que les Canadiens tombent à leur tour dans le piège, car ce serait plus grave puisque la pièce se rapporte directement à notre pays. Il est vrai que F.-X. Garneau et sir James-M. LeMoine l'ont mise en suspicion, toutefois sans la discuter. Ce der-

nier point nous permettra d'éclairer le sujet, car le doute déjà exprimé par plusieurs demande à être fortifié par des preuves, ou tout au moins par de nouvelles observations.

Le parlement de Londres, le roi en tête, était acharné contre les colonies anglaises qui refusaient, dès 1765, de payer les impôts du Royaume-Uni. Un homme cependant disait qu'il serait injuste de taxer les Américains. Cet homme se nommait William Pitt. Lorsque les troubles prirent de la consistance, toute l'Angleterre se donna le plaisir d'envenimer la querelle. Les vieilles idées fausses de l'Espagne, du Portugal, de la France, de la Hollande et de l'Angleterre à l'égard des possessions lointaines étaient encore toutes puissantes. Lord North, entré au ministère en 1770, suivait le courant et, à mesure que la situation se compliquait, la rendait moins facile à résoudre. Toutes les fautes ayant été commises, on en vit les résultats, ce que l'opposition parlementaire eut l'adresse d'exploiter, comme si elle se fût jamais montrée favorable aux Américains.

Au printemps de 1777, l'envoi d'une armée devenait nécessaire. Le ministre avait nommé le général John Burgoyne pour la commander. L'opposition plaidait la bonne entente avec les insurgés. C'était trop tard et, de plus, la majorité voulait l'écrasement des colonies, coûte que coûte. Au milieu des débats, parut une brochure qui semblait absolument étrangère à cette question troublante, mais qui renfermait la critique des actes du gouvernement, déguisée sous la forme de certaines lettres que Montcalm aurait écrites durant son séjour en Canada. En voici le titre: **Lettres de Monsieur le**

Marquis de Montcalm, gouverneur général en Canada;<sup>1</sup> à Messieurs de Berryer & de la Molé, écrites dans les années 1757, 1758 & 1759. Avec une version anglaise (en regard). A Londres: Chez J. Almon, vis-à-vis de Burlington-house, Piccadilly, 1777, 28-28 pages in-8. Portrait de Montcalm inséré.

Le parlement éprouva une profonde surprise à la vue de cette production, mais sans apercevoir l'imposture. La voix prophétique du vainqueur d'Oswego ne fit qu'ajouter à sa gloire. On lui accorda un mérite de plus, celui de la divination. Le vote de la chambre décida néanmoins l'envoi des troupes. Pierre-Antoine Roubaud, prêtre apostat, auteur présumé des lettres, ne perdit pas son salaire car ses maîtres étaient riches et généreux.

Par la suite, l'attention des chercheurs s'attacha spécialement à une seule de ces pièces, celle du 24 août 1759, qui résume le sens de toutes les autres. C'est le moment de la reproduire en son entier:—

“Me voici, depuis plus de trois mois, aux prises avec M. Wolfe: il ne cesse, nuit et jour, de bombarder Québec, avec une furie qui n'a guère d'exemples dans le siège d'une place qu'on veut prendre et conserver. Il a déjà consumé par le feu presque toute la basse-ville; une grande partie de la haute est écrasée par les bombes, mais, ne laissât-il pierre sur pierre, il ne viendra jamais à bout de s'emparer de cette capitale de la colonie, tandis (tant) qu'il se

---

1. Général des troupes, non pas gouverneur général du Canada. En février 1894, Stevens, de Londres, a catalogué un exemplaire de cette brochure au prix de £4.

contentera de l'attaquer de la rive opposée dont nous lui avons abandonné la possession. Aussi, après trois mois de tentatives, n'est-il pas plus avancé dans son dessein qu'au premier jour. Il nous ruine mais ne s'enrichit pas. La campagne n'a guère plus d'un mois à durer, à raison du voisinage de l'automne, terrible dans ces parages pour une flotte, par les coups de vent qui règnent constamment et périodiquement.

“Il semble qu'après un aussi heureux prélude, la conservation de la colonie est presque assurée. Il n'en est cependant rien: la prise de Québec dépend d'un coup de main. Les Anglais sont maîtres de la rivière: ils n'ont qu'à effectuer une descente sur la rive où cette ville sans fortifications et sans défense est située. Les voilà en état de me présenter la bataille que je ne pourrai plus refuser et que je ne devrai pas gagner. M. Wolfe, en effet, s'il entend son métier, n'a qu'à essayer le premier feu, venir ensuite à grands pas sur mon armée, faire à bout portant sa décharge. Mes Canadiens, sans discipline, sourds à la voix des tambours et des instruments militaires, dérangés par cette escarre, ne sauront plus reprendre leurs rangs. Ils sont d'ailleurs sans baïonnettes pour répondre à celles de l'ennemi: il ne leur reste qu'à fuir, et me voilà battu sans ressource.<sup>2</sup>

“Voilà ma position! Position bien fâcheuse pour un général et qui me fait passer de bien terribles moments. La connaissance que j'en ai m'a fait

---

2. C'est de point en point ce qui arriva. Ce passage était facile à écrire dix-huit ans plus tard.

tenir sur la défensive, qui m'a réussi : mais réussira-t-elle jusqu'à la fin ? Les événements en décideront. Mais une assurance que je puis vous donner, c'est que je ne survivrais pas probablement à la perte de la colonie. Il est des situations où il ne reste plus à un général que de périr avec honneur : je crois être brave et, sur ce point, je crois que jamais la postérité n'aura rien à reprocher à ma mémoire, mais si la fortune décide de ma vie, elle ne décidera pas de mes sentiments. Ils sont français et ils le seront jusque dans le tombeau, si dans le tombeau on est encore quelque chose.<sup>3</sup> Je me consolerais du moins de ma défaite et de la perte de la colonie par l'intime persuasion où je suis que cette défaite vaudra un jour à ma patrie plus d'une victoire, et que le vainqueur, en s'agrandissant, trouvera un tombeau dans son agrandissement même.<sup>4</sup> Ce que j'avance ici, mon cher cousin, vous paraîtra un paradoxe, mais un moment de réflexion politique, un coup d'oeil sur la situation des choses en Amérique, et la vérité de mon opinion brillera dans tout son jour. Non, mon cher cousin, les hommes n'obéissent qu'à la force et à la nécessité, c'est-à-dire quand ils voient armé devant leurs yeux un pouvoir toujours prêt et toujours suffisant pour les y contraindre, ou, quand la chaîne de leurs besoins leur en dicte

---

3. Ce genre de déclamation n'est pas dans la manière de Montcalm. Il était à la mode vers 1777, par suite des idées nouvelles qui se répandirent alors.

4. Cette prédiction, encore plus étonnante que celle de la bataille ci-dessus, nous montre Montcalm que toutes ses lettres ne nous laisseraient pas soupçonner : le voilà devenu tout à coup politicien.



la loi. Hors de là, point de joug pour eux, point d'obéissance de leur part: ils sont à eux, ils vivent libres, parce qu'ils n'ont rien au dedans, rien au dehors qui les oblige à se dépouiller de cette liberté, leur plus bel apanage, la plus précieuse prérogative de l'humanité.<sup>5</sup>

“Voilà les hommes! Et, sur ce point, les Anglais, soit par éducation, soit par sentiment, sont plus hommes que les autres. La gêne de la contrainte leur déplaît plus qu'à tout autre: il leur faut respirer un air libre et dégagé, sans cela ils sont hors de leur élément. Mais si ce sont là les Anglais de l'Europe, ce sont encore plus les Anglais de l'Amérique. Une grande partie de ces colons sont les enfants de ces hommes qui s'expatrièrent dans les temps de trouble où l'ancienne Angleterre, en proie aux divisions, était attaquée dans ses privilèges et ses droits, et allèrent chercher en Amérique une terre où ils pussent vivre et mourir libres et presque indépendants: or ces enfants n'ont pas dégénéré des sentiments républicains de leurs pères. D'autres sont des hommes ennemis de tout frein, de tout assujettissement, que le gouvernement y a transportés pour leurs crimes. D'autres, enfin, sont un ramas de différentes nations de l'Europe, qui tiennent très peu à l'ancienne Angleterre par le coeur et le sentiment. Tous, en général, ne se soucient guère du Roi, ni du parlement d'Angleterre. Je les connais bien, non sur des rapports étrangers,

---

5. Montcalm parlant comme l'aimable Robespierre à la tribune et le devant d'un tiers de siècle, c'est enchanteur.

mais sur des informations et des correspondances secrètes que j'ai moi-même ménagées<sup>6</sup> et un jour, si Dieu me prête vie, j'en pourrais faire usage à l'avantage de ma patrie.

“Par surcroit de bonheur pour eux, tous ces colons sont parvenus à un état très florissant; ils sont nombreux et riches: ils recueillent dans le sein de leur patrie toutes les nécessités de la vie. L'ancienne Angleterre a été assez sottte et assez dupe pour leur laisser établir chez eux les arts, les métiers et les manufactures; c'est-à-dire qu'elle leur a laissé briser la chaîne de besoins qui les liait, qui les attachait à elle, et qui les faisait dépendants. Aussi toutes ces colonies anglaises auraient-elles depuis longtemps secoué le joug, chaque province aurait formé une petite république indépendante, si la crainte de voir les Français à leur porte n'avait été un frein qui les avait retenus. Maîtres pour maîtres, ils ont préféré leurs compatriotes aux étrangers, prenant cependant pour maxime de n'obéir que le moins qu'ils pourraient. Mais que le Canada vint à être conquis, et que les Canadiens et les colons ne fussent plus qu'un seul peuple, et à la première occasion où l'ancienne Angleterre semblerait toucher à leurs intérêts, croyez-vous, mon cher cousin, que ces colons obéiront! Et qu'auraient-ils à craindre en se révoltant? L'ancienne Angleterre aurait-elle une armée de cent ou de deux cent mille hommes à leur opposer dans cette distance? Il est vrai qu'elle est pourvue de vaisseaux, que les villes de l'Amé-

---

6. Il ne faisait donc pas la guerre en Canada, mais de la politique. C'est de plus en plus surprenant.

rique septentrionale, qui sont d'ailleurs en très petit nombre, sont toutes ouvertes, sans fortifications, sans citadelles et que quelques vaisseaux de guerre dans le port suffiraient pour les maintenir dans le devoir; mais l'intérieur du pays, qui forme un objet d'une bien plus grande importance, qui irait le conquérir à travers les rochers, les lacs, les rivières, les bois, les montagnes qui le coupent partout et où une poignée d'hommes connaissant le terrain suffirait pour détruire de grandes armées?

“D'ailleurs, si ces colons venaient à gagner les Sauvages et à les ranger de leur côté, les Anglais, avec toutes leurs flottes, seraient maîtres de la mer, mais je ne sais s'ils en viendraient jamais à débarquer. Ajoutez, que, dans le cas d'une révolte générale de la part de ces colonies, toutes les puissances de l'Europe, ennemies secrètes et jalouses de l'Angleterre, leur aideront d'abord en sous main<sup>7</sup> et, avec le temps, à secouer le joug.

“Je ne puis cependant pas dissimuler que l'ancienne Angleterre, avec un peu de bonne politique,<sup>8</sup> pourrait toujours se réserver dans les mains une ressource prête pour mettre à la raison ses anciennes colonies. Le Canada, considéré dans lui-même, dans ses richesses, dans ses forces, dans le nombre de ses habitants, n'est rien en comparaison du conglobat des colonies anglaises, mais la valeur, l'industrie, la fidélité de ses habitants y suppléent si bien que, depuis plus d'un siècle, ils se battent avec avan-

---

7. Prophète ou sorcier, Montcalm prédit fort bien ce que Roubaud avait vu.

8. Ceci est une chiquenaude à l'adrese de lord North.

tage contre toutes ces colonies. Dix Canadiens sont suffisants contre cent colons anglais. L'expérience journalière prouve ce fait. Si l'ancienne Angleterre, après avoir conquis le Canada, savait se l'attacher par la politique et les bienfaits et se le conserver à elle seule; si elle le laissait à sa religion, à ses lois, à son langage, à ses coutumes, à son ancien gouvernement, le Canada, divisé dans tous ces points d'avec les autres colonies, formerait toujours un pays isolé qui n'entrerait jamais dans leurs intérêts ni dans leurs vues, ne fût-ce que par principe de religion. Mais ce n'est pas là la politique britannique. Les Anglais font-ils une conquête, il faut qu'ils changent la constitution du pays. Ils y portent leurs lois, leurs coutumes, leurs façons de penser, leur religion même, qu'ils font adopter sous peine au moins de privation des charges, c'est-à-dire de la privation de citoyen, persécution plus sensible que celle des tourments, parce qu'elle attaque l'orgueil et l'ambition des hommes et que les tourments n'attaquent que la vie, que l'orgueil et l'ambition font souvent mépriser. En un mot, êtes-vous vaincu, conquis par les Anglais, il faut devenir Anglais.

“Mais les Anglais ne devraient-ils pas comprendre que les têtes des hommes ne sont pas toutes des têtes anglaises et surtout d'esprit anglais? Ne devraient-ils pas sentir que les lois doivent être relatives au climat, aux moeurs des peuples, et se varier, pour être sages, avec la diversité des circonstances? Chaque pays a ses arbres, ses fruits, ses richesses particulières; vouloir n'y transporter que les arbres et les fruits d'Angleterre serait d'un ri-

dicule impardonnable. Il en est de même des lois, qui doivent s'adapter aux climats, parce que les hommes eux-mêmes tiennent beaucoup des climats. Mais c'est là une politique que les Anglais n'entendent pas, ou plutôt ils l'entendent bien, car ils ont la réputation d'être un peuple plus pensant que les autres, mais ils ne peuvent pas adopter un tel système par le système manqué et défectueux de leurs constitutions. Sur ce pied, le Canada, une fois pris par les Anglais, peu d'années suffiront pour le faire devenir anglais.

“Voilà les Canadiens transformés en politiques, en négociants, en hommes infatués d'une prétendue liberté qui, chez la population, en Angleterre, tient souvent de la licence et de l'anarchie. Adieu donc leur valeur, leur simplicité, leur générosité, leur respect pour tout ce qui est revêtu de l'autorité, leur frugalité, leur obéissance et leur fidélité; c'est-à-dire qu'ils ne feraient bientôt plus rien pour l'ancienne Angleterre et qu'ils feraient peut-être tout contre elle. Je suis si sûr de ce que j'écris que je ne donnerais pas dix ans après la conquête du Canada pour en voir l'accomplissement.”<sup>9</sup>

“Voilà ce qui, comme Français, me console aujourd'hui du danger imminent que court ma patrie de voir cette colonie perdue pour elle, mais comme général je n'en ferai pas moins mes efforts pour la conserver. Le roi, mon maître, me l'ordonne: il suffit. Vous savez que nous sommes d'un sang qui fut

---

9. Comme cette lettre dit bien, avec le ton d'un oracle, ce qui s'est passé avant 1777, mais quel radotage lorsqu'elle s'aventure après cette date!

toujours fidèle à ses rois et ce n'est pas à moi de dégénérer de la vertu de mes ancêtres. Je vous mande ces réflexions afin que si le sort des armes en Europe nous obligeait jamais à plier et à subir la loi, vous puissiez en faire l'usage que votre patriotisme vous inspirera. J'ai l'honneur d'être, mon cher cousin, votre très humble, etc.

Montcalm.

Du camp devant Québec, 24 août 1759."

La brochure de 1777, n'ayant pas empêché l'envoi des troupes de Burgoyne, restait dans le domaine de la librairie et de la biographie, où nous allons la suivre. Un imprimé de 34 pages in-8, contenant ces lettres, qui paraît être sorti des presses de France, en 1778, au moment du départ de l'armée de Rochambeau pour l'Amérique, et que les agents du Congrès envoyèrent probablement à celui-ci pour distribution, est intitulé: **Some short and impartial inquiries into the propriety of the present war in America, with regard to the British arms.** On y voit la note suivante concernant les lettres en question: "Whether they were spurious or not, I will not pretend to determine; this, however, is certain, that long before our troubles commenced in America, such letters appeared in a Paris gazette and were given to the public as having that great though unfortunate general (Montcalm) for their author".<sup>10</sup>

Pour la première fois nous rencontrons un doute quant à l'authenticité des lettres. De plus, on nous fait savoir que, vers 1770, les mêmes écrits

---

10. Philéas Gagnon. *Essai de bibliographie canadienne*, I, 164,333,637.

avaient paru en France, ce dont il ne reste nulle trace dans les historiens. S'il en est ainsi, la brochure publiée chez J. Almon n'aurait été qu'une réédition. N'oublions pas de dire que les archives manuscrites de la famille de Montcalm, d'où l'on a tiré tant de lettres du général "canadien", ne renferment rien des pages qui nous occupent ici, mais admirons la coïncidence, on y voit la brochure d'Almon présentée à un fils<sup>11</sup> de Montcalm par "un monsieur d'Angleterre". La supercherie était montée avec adresse. La famille de Montcalm n'en a pas été dupe et ne conserve la brochure que par curiosité.

Il n'y a pas à contester que, dès 1765, les provinces du Massachusetts et de New-York avaient des émissaires en Canada pour organiser une résistance contre la taxe impériale.<sup>12</sup> Que l'auteur des fausses lettres ait connu ce fait et se soit rendu compte de l'intensité du sentiment américain; qu'il ait compris l'entêtement de l'administration britannique et l'esprit de liberté, de démocratie, de républicanisme dont s'inspirait le parti yankee,<sup>13</sup> cela est possible et croyable; qu'il ait conçu le plan d'exposer cet état de malaise, précurseur d'une transfor-

---

11. Louis-Jean-Pierre-Marie, maréchal de camp, marié à Jeanne-Marie de Lévis, nièce du chevalier. Voir Thomas Chapais, le Marquis de Montcalm, p. 673.

12. Sur ces agitations et la loi du Timbre, voir *Mélanges historiques*, vol. 7, p. 78.

13. Roubaud, qui fréquentait les agitateurs américains, lui-même traître et espion, était nourri de l'idée qu'il prête à Montcalm: la révolution américaine couvant à Boston dès 1758. Garneau, *Histoire du Canada*, 1ère éd. III, 18; 4e éd. III, 54, dit que Roubaud était en communication en 1777-84 avec les comités anti-constitutionnels du Canada. *Mélanges historiques*, vol. 7, p. 77, 80-3, 86.

mation, par le moyen qu'il employa, il n'en est pas moins vrai que, si les écrits de 1770 ou environ ont existé, leur auteur voyait clair dans l'avenir. Si, au contraire, l'édition de 1777 est la première, elle ne révèle rien et se trompe sur la conduite des Canadiens-français après cette date.

Le *Parliamentary Register* du 30 mai 1777, pages 122, 126 et 127, résume les débats concernant la brochure d'Almon. Le *Gentleman's Magazine* de juillet suivant (p. 342), passe la brochure en revue. Le *Monthly Review* d'avril (p. 306), même année, en parle, — ce qui reporte la publication des lettres à mars ou avril 1777.

L'abbé Pierre de Longchamps cite ces écrits dans son *Histoire impartiale des événements militaires et politiques de la dernière guerre*, publiée à Amsterdam en 1785, et nombre d'autres après lui qui nous échappent.

De notre temps, c'est-à-dire depuis 1840, F.-X. Garneau émet des doutes sur l'origine des lettres. Warburton et Carlyle y croient absolument. L. Dussieux n'en dit rien.

Francis Parkman<sup>14</sup> les déclare fausses. En 1874, l'abbé Hospice-A. Verreau les attribue à Roubaud,<sup>15</sup> dont la carrière autorise tous les soupçons et qui, à la date de 1777, travaillait dans l'imprimerie d'Almon. Philéas Gagnon rejette la paternité de Montcalm. Sir James-M. LeMoine regarde les lettres comme une habile supercherie. Henri Stevens,

14. *Montcalm and Wolfe*, II, 325-6; *Proceedings of the Massachusetts Historical Society*, 1869; B.R.H., 1897, p. 111.

15. *Archives canadiennes*, 1874; aussi *Rapport pour 1885*, note E.



*Bibliotheca historica*, Boston, 1870, leur consacre une longue dissertation.

De toutes manières, il s'agit de savoir lire. Où voit-on que Montcalm se soit préoccupé des considérations sur lesquelles sont basées ces fameuses lettres? Était-il sujet, tant soit peu, à se poser des problèmes de cette nature? Ce que nous savons de lui écarte tout à fait la question. Ces lettres, qui ne se trouvent pas parmi les siennes, auraient donc été écrites comme en cachette et confiée à une personne qui les publie sans se faire connaître, sans expliquer comment elles sont entre ses mains. Et il aurait prophétisé avec justesse jusqu'à 1777 pour se tromper après cela?

Le style n'est pas, non plus, celui de Montcalm. Il a une certaine saveur de politicien<sup>16</sup> anglais que les hommes de la révolution française ont su imiter par la suite en le surchargeant. Francis Parkman pense que le tout est de rédaction anglaise traduit en français,<sup>17</sup> mais Roubaud avait assez l'habitude de la langue anglaise pour écrire selon la coutume actuelle des journalistes de la province de Québec qui huilent leurs phrases à l'anglaise, alors même qu'ils n'emploient que des mots français. C'est sous ce jour douteux et de couleurs mêlées que j'ai vu les lettres en premier lieu; ce qui m'a fait les suspecter de fraude, avant même de connaître l'histoire de leur publication qui nous renseigne bien davantage. 1908.

---

16. Politicien, terme bas, ceux qui font de la petite politique de comté.

17. Roubaud dit quelques part que ces lettres prophétiques ont été écrites ou traduites par un anglais, et que lord Chatham y avait été intimement mêlé.

## Les Gouverneurs des Trois-Rivières

---

Dans la liste qui va suivre on trouvera tous les personnages que les registres du temps et autres écrits, imprimés ou non, qualifient de "gouverneur, gubernatore, commandant, moderatore", comme exerçant ces fonctions aux Trois-Rivières. Le mot gouverneur, qui signifiait alors peu de chose, est devenu, dans notre bouche, un terme presque royal. Le gouverneur d'un poste de traite composé d'un magasin ou hangar et de six ou huit familles, ce n'est pas l'empereur de Chine!

Le district ou gouvernement des Trois-Rivières, enclavé entre ceux de Québec et de Montréal, était le milieu de la colonie habitée par des Français, et il conserva cette position jusqu'à 1760. Par la suite, bien lentement, des colons s'étendirent dans le Haut-Canada, mais ce qui se nomme la province de Québec eut toujours Trois-Rivières comme centre: la géographie le voulait, alors même que l'administration supprima les limites de ce district.

I. Sur l'ordre de Champlain, un employé de la traite des fourrures, nommé Laviolette, monta aux Trois-Rivières avec des charpentiers, d'autres hommes de métier, quelques soldats, et y construisit un fort en palissades, de forme circulaire ou carrée, au milieu de laquelle il plaça des maisons de bois pour loger les hommes et le magasin. Du 4 juillet 1634 au 17 avril 1636, il commanda dans ce lieu. Après cette dernière date on ne le retrouve

nulle part en Canada. Des terrains furent accordés en même temps à cinq ou six colons qui se fixèrent dans ce lieu et y sont restés.

II. M. de Montmagny, gouverneur du Canada, arrivé en juin 1636, avait pour lieutenant Antoine-Louis de Bréhaut de l'Isle, d'une famille de Bretagne, reçu chevalier de Malte en 1631. Le Père Charlevoix, qui écrivait cent ans après, donne à entendre que cet officier commandait aux Trois-Rivières l'année 1636. Si tel est le cas, il faudrait croire que ce fut entre le 17 avril et le 28 août, comme nous allons voir.

III. Marc-Antoine Brasdefer de Châteaufort, aussi chevalier de Malte, lieutenant de Champlain en 1635, avait eu le gouvernement du Canada après la mort de son chef survenue le 25 décembre 1635 et le garda jusqu'au 11 juin 1636, date de l'arrivée de M. de Montmagny. Le 31 décembre 1635, M. de Châteaufort est qualifié de lieutenant général en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent pour Mgr le cardinal duc de Richelieu.<sup>1</sup> Au registre des Trois-Rivières on voit que, du 28 août 1636 au 6 février 1638, M. de Châteaufort était gouverneur de ce poste. En comparant les pages 56 et 76 des *Relations des Jésuites* de 1636, on peut supposer que ce fonctionnaire exerçait le commandement aux Trois-Rivières même avant le 28 août, car le Père Paul Le Jeune, écrivant de Québec sous la date du 28 août, dit "M. de Chasteau-fort, qui commande à présent aux Trois-Rivières".

Je crois que Laviolette mourut après le 17

---

1. Titres seigneuriaux, p. 387.

avril ou qu'il repassa en France durant l'été de 1636<sup>2</sup>; que M. de l'Isle le remplaça après son arrivée en Canada le 11 juin; que M. de Châteaufort prit sa place aussitôt qu'il eut réglé ses affaires avec M. de Montmagny.

IV. André de Malapart, Parisien, poète et militaire, venu en 1636 avec M. de Montmagny, et qui avait combattu dans le golfe Saint-Laurent en 1629 sur le navire du capitaine Daniel, de Dieppe, est mentionné aux Trois-Rivières le 22 décembre 1635, sans qualité, ainsi que le 4 mars 1639. Le 5 août de cette dernière année, le registre de l'église paroissiale le qualifie de commandant. Il y avait alors aux Trois-Rivières sept ou huit familles et la population toute entière était de quatre-vingts âmes à peu près, sans compter les Sauvages.

V. François de Champflour est cité comme gouverneur le 27 décembre 1639 jusqu'à la fin d'août 1642, après quoi il alla commander au fort Richelieu (Sorel).

VI. Le sergent Desrochers a la direction des Trois-Rivières depuis septembre 1642 à la fin de l'été de 1643. Je l'appelle sergent parce que je crois qu'il était le sous-officier Desrochers ou Durocher qui se distingua au fort Richelieu (Sorel), en 1642.

VII. François de Champflour revient aux Trois-Rivières comme gouverneur le 24 décembre 1643 jusqu'au 24 octobre 1645, date où il s'embarque pour la France.

VIII. Jean Bourdon, de Québec, commande

---

2. Le 6 mars 1657, aux Trois-Rivières, un "Monsieur de la Violette" figure comme habitant du lieu.

par intérim, fin d'octobre et commencement de novembre 1645.

IX. Jacques LeNeuf de la Poterie, arrivé de Normandie en 1636, est mentionné comme gouverneur du 17 novembre 1645 au 2 septembre 1648. Il a longtemps vécu aux Trois-Rivières.

Le Père Charlevoix dit que, cette année 1648, Louis d'Ailleboust devint gouverneur des Trois-Rivières. Il a voulu dire gouverneur général. Ce personnage était parti pour la France le 21 octobre 1647 et fut de retour le 20 août 1648, remplaçant M. de Montmagny. Mgr Tanguay<sup>3</sup> dit que M. d'Ailleboust arriva de France le 20 août 1648, donnant par là à entendre que c'était sa première entrée dans le pays, mais nous savons qu'il y était depuis cinq ans. Son voyage en France avait eu pour résultat le rappel de M. de Montmagny.

X. Pierre Le Gardeur de Repentigny et Charles Le Gardeur de Tilly, son frère, faisaient le commerce de presque tout le Canada avec la France, depuis au moins 1645. Ils étaient venus en 1636. L'été de 1648, tous deux revenaient de France lorsque Pierre Le Gardeur de Repentigny mourut entre les Açores et le Cap-Breton. Charles Le Gardeur de Tilly arriva à Québec le 13 septembre et, le 1er octobre suivant, à Québec, il épousa Geneviève Juchereau. Le 4 décembre, il est cité comme gouverneur des Trois-Rivières. Le 9 septembre 1649, il était encore gouverneur des Trois-Rivières, mais se trouvant absent<sup>4</sup> Jacques Le Neuf de la Poterie le suppléait.

---

3. Dictionnaire généalogique, I, 152. Voir Aegedius Fauteux, la Famille d'Ailleboust, p. 21.

XI. Charles Cartel est mentionné comme commandant le 14 juillet 1649. Était-il à la tête de la petite garnison seulement ou s'il remplaçait Charles Le Gardeur de Tilly ?

XII. Jacques Le Neuf de la Poterie paraît agir comme gouverneur le 8 juin 1650. Le 16 juin Charles Le Gardeur de Tilly assiste à la procession du Saint-Sacrement à Québec; le 2 novembre suivant, il repart pour la France. Les 2 février et 21 août 1651, Jacques Le Neuf de la Poterie est dit gouverneur des Trois-Rivières.

XIII. Guillaume Duplessis-Kerbodot<sup>5</sup> s'embarque, arrivant de France, à Québec, le 10 novembre 1651, pour aller prendre le gouvernement des Trois-Rivières; il le conserve jusqu'à sa mort, le 19 août 1652. Québec ne renfermait alors qu'une trentaine de maisons; Trois-Rivières à peu près autant; Montréal beaucoup moins.

XIV. Pierre Boucher, fait capitaine de milice aux Trois-Rivières le 6 juin 1651, a dû exercer le commandement du poste pour toutes fins entre le 19 août 1652 et le 8 septembre suivant.

XV. Jacques Le Neuf de la Poterie est envoyé de Québec, le 8 septembre 1652, pour commander aux Trois-Rivières. Le 14 janvier 1653, Pierre Boucher se qualifie de gouverneur; le 16 juillet suivant de même, mais temporairement. Il est nommé en titre vers la fin d'août. Cela fait quinze gouverneurs en dix-neuf ans.

---

4. Probablement en France.

5. On a souvent confondu ce personnage avec Duplessis-Bochart. Voir *Mélanges historiques*, vol. 5, p. 9-28.

XVI. Pierre Boucher resta cinq ans à son poste et fut remplacé, juillet 1658, par Jacques Le Neuf de la Poterie.

XVII. Le 1er novembre 1662, Pierre Boucher succéda à Le Neuf et garda son poste jusqu'au 26 septembre 1667, au moins, après laquelle date il n'est plus mentionné aux Trois-Rivières. La population de la petite ville, y compris les campagnes environnantes, était de six cents âmes en 1666-67, plus une garnison de dix soldats que le gouverneur entretenait sur son salaire de quatre mille francs.

XVIII. Le capitaine Arnoult de Loubias, du régiment de Broglie en France et du régiment de Carignan au Canada, est cité comme commandant le 8 avril 1668.

XIX. Le 10 juin, même année, on voit René Gaultier de Varennes (gendre de Pierre Boucher) gouverneur. Le 7 juillet suivant, Michel Le Neuf du Hérisson fait un acte comme gouverneur ou commandant. Il est probable que René Gaultier de Varennes était alors avec les troupes qui marchaient contre les Iroquois, mais à partir du 12 mai 1669, il fut gouverneur des Trois-Rivières jusqu'à sa mort survenue le 4 juin 1689. De Merville commande la garnison en juillet de cette année. La population de tout ce gouvernement était de treize à quatorze cents âmes.

XX. Louis-François de Galifet, seigneur de Caffin, commandait aux Trois-Rivières en 1690 et 1691. Il paraît avoir été à la tête de la garnison lorsque mourut René Gaultier de Varennes et avoir agi alors comme gouverneur par intérim.<sup>6</sup> Dès 1690

Claude de Ramesay avait le titre de gouverneur, mais apparemment ne résidait pas encore dans la place. En 1690, M. de Galifet va en France.<sup>7</sup>

XXI. Claude de Ramesay est noté comme gouverneur des Trois-Rivières de 1690 à 1699, après quoi on retrouve sa famille à Québec. En 1704 il devint gouverneur de Montréal.

XXII. François Prévost, major de la garnison du Château Saint-Louis de Québec, fut gouverneur des Trois-Rivières de 1699 au 1er juin 1702, date de sa mort.

XXIII. Le marquis de Crisafy lui succéda et garda le commandement jusqu'au jour de sa mort, le 6 mai 1709.

XXIV. Joseph Desjordis de Cabanac, major des Trois-Rivières, prit temporairement l'administration et fut remplacé, la même année, par M. de Galifet. Vers l'automne de 1709, M. de Cabanac accompagnait une expédition militaire contre les Anglais. Il mourut à Champlain, en 1713, âgé de cinquante-deux ans.

XXV. En novembre 1709, M. de Cabanac commandait. On recommandait M. de Galifet comme gouverneur, lequel est mentionné de 1709 à 1714 à titre de gouverneur des Trois-Rivières. Etant malade, il retourna en France (1717), gardant son titre de gouverneur, mais il ne revint pas dans la colonie. On l'envoya exercer un commandement aux Antilles.

---

6. Notons qu'il était au camp de Verdun au mois d'août 1689. Voir *Mélanges historiques*, vol. 5, p. 55.

7. Sur la famille de Galifet, voir *Mélanges historiques*, vol. 5, p. 76-80.



XXVI. Charles LeMoyne, premier baron de Longueuil, fut nommé gouverneur des Trois-Rivières le 2 juin 1720. Il y resta de 1720 à 1724. A cette dernière date il passa au gouvernement de Montréal.

XXVII. François Desjordis de Saint-Georges de Cabanac était le major des Trois-Rivières; on le trouve commandant le 26 mai 1725, ce qui peut-être signifie aussi gouverneur. Le 30 janvier 1726, au mariage de sa fille, et le 16 du mois suivant lorsqu'il décéda, âgé de cinquante-neuf ans, on le dit encore commandant.

XXVIII. Louis de la Porte, sieur de Louvigny, beau-frère du précédent, était passé en France et revenait avec sa commission de gouverneur des Trois-Rivières lorsqu'il périt dans le naufrage du Chameau le 27 août 1725.

XXIX. Jean Bouillet de la Chassigne, beau-frère du baron de Longueuil, est cité comme gouverneur des Trois-Rivières le 23 mai 1727 et subséquemment jusqu'à 1730, où il partit (15 octobre) pour aller comme gouverneur à Montréal.

XXX. Josué-Maurice Dubois Berthelot de Beaucours prit le gouvernement des Trois-Rivières le 15 octobre 1730 et le garda jusqu'à 1733, passant alors au gouvernement de Montréal.

XXXI. Pierre Rigaud de Vaudreuil, né en Canada, fut gouverneur des Trois-Rivières de 1733 à 1742, époque où on l'envoya gouverner la Louisiane; il revint en 1755 en qualité de gouverneur général.

XXXII. Michel Bégon, pas celui qui avait été

intendant de la colonie, succéda à M. de Vaudreuil et resta en fonctions cinq ou six ans. Il mourut à Montréal le 30 avril 1748 portant encore le titre de gouverneur des Trois-Rivières.

XXXIII. François Rigaud de Vaudreuil, frère de celui mentionné ci-dessus, figure au registre des Trois-Rivières le 15 janvier 1748 avec le titre de commandant; le 27 du même mois, il est qualifié de major de la place et commandant actuel. Michel Bégon paraît avoir été malade à Montréal durant cet hiver. Dès 1746 M. de Vaudreuil était major des Trois-Rivières. Après la mort de Michel Bégon, il resta gouverneur de cette place jusqu'à 1757, alors qu'il alla exercer les mêmes fonctions à Montréal.

XXXIV. Paul-Joseph LeMoynes, chevalier de Longueuil, fut le dernier gouverneur français des Trois-Rivières, 1757-1760.

Sous le régime anglais il y a eu trois gouverneurs: Burton, de septembre 1760 à octobre 1763; Haldimand, 29 octobre 1763; Cramahé, du 28 septembre 1764 à l'automne de 1765, si je ne me trompe, car il passa en Angleterre et ne fut de retour à Québec que le 5 septembre 1766.

Nous avons donc trente-sept gouverneurs ou fonctionnaires tenant lieu, durant l'espace de cent trente ans, soit une moyenne de quarante-deux mois pour chacun d'eux. Je doute fort que les autres postes de l'Amérique du Nord nous fournissent un exemple semblable.

Généralement, les gouverneurs de second et de troisième ordre résidaient plusieurs années dans les forts ou colonies où on les employait, tandis que Trois-Rivières servait de passage à ceux qui atten-

daient l'heure d'une promotion: voyez Galifet, Ramestay, LeMoyne, La Chassaigne, Dubois Berthelot de Beaucours, Rigaud de Vaudreuil, Burton, Haldimand, Cramahé.

Les officiers d'épée, comme Champflour, Duplessis-Kerbodot, Arnoult de Loubias, Gaultier de Varennes, Prévost, Crisafy, Desjordis de Cabanac, Louvigny, Bégon, Longueuil, étaient envoyés là après avoir servi dans des postes de moindre importance ou d'un genre quelque peu différent.

Trois-Rivières étant à proximité de Québec et de Montréal, il était facile d'y faire remplacer n'importe quel homme qui venait à manquer, ainsi, l'apparition de De l'Isle, Châteaufort, Desrochers, Bourdon, tous venus d'autres endroits et repartis bientôt.

On trouvait parfois sur les lieux un lieutenant tout formé: Malapart, Cartel, Boucher, Hérisson.

Les cas de Le Gardeur, Le Neuf et Boucher, qui prennent l'administration en mains, la rendent au bout d'un certain temps, la reprennent et se succèdent les uns les autres de 1645 à 1667 est assez remarquable. N'oublions pas non plus Gaultier de Varennes qui resta vingt ans, aussitôt après eux, sans quitter le poste, de sorte que, de 1645 à 1689, ces quatre hommes, très liés entre eux, gouvernèrent absolument la ville et le district. Gaultier de Varennes mourut le premier, bien qu'il fut le plus jeune des quatre. L'un de ses enfants, Pierre Gaultier de Varennes, sieur de la Vérendrie, a laissé un nom impérissable comme découvreur des Montagnes-Rocheuses.

1896.

## WILFRID LAURIER

---

Celui qui cherche à réunir des anecdotes sur Laurier perd son temps. L'anecdote s'attache aux personnages qui ont une, deux ou trois pointes d'excentricité dans le caractère ou le comportement, mais glisse sur la cuirasse d'un esprit calme, régulier, prudent, doux, amical et nullement passionné. Laurier nous a dit avec un bon sourire qu'ayant donné la soupe à un ouvrier qui travaillait la nuit dans une excavation, cet homme le relança bientôt après pour avoir une place du gouvernement.

Que de fois, avant 1896, nous avons formé des comités à Ottawa pour embellir la ville! et cela sans effet. Il nous manquait un homme de prestige. Nous avions des hommes influents pour tout partage. Voilà qu'un mot est dit devant Laurier. Il tourne les yeux à droite et à gauche, regarde en l'air, baisse la tête et prononce: "Cela va se faire." La chose fut faite. C'est tout ce que je sais du chapitre de l'anecdote sur Laurier.

Son caractère était la douceur, la bienveillance, sans molesse ni fadeur. L'énergie y régnait comme en dessous et se laissait entrevoir. Le tempérament était plutôt lymphatique, ce qui inspirait, en le voyant, l'idée d'un homme au repos. Ce n'était donc pas un agité, un enflammé, un bouillant Achille. Avec cela, plusieurs manières de sourire et de rire, toutes franches et vibrantes.

Au lieu de diriger ses forces du côté de l'écri-

ture, Laurier les concentrait sur l'art oratoire. Il était avant tout systématique, faisait un calcul et agissait en conséquence. Son objectif étant le discours, vous ne le surprendrez pas à écrire. Le chemin qu'il s'était tracé n'avait que de faibles embranchements et c'était une voie large qui est devenue longue avec le temps.

\* \* \*

Un jeune homme qui veut devenir orateur malgré son peu de disposition naturelle, y parviendra par l'étude et une constante application, mais c'est un travail pénible, lent et presque toujours visiblement forcé, artificiel. Laurier jouissait par don de naissance d'une grande facilité de parole et d'une voix sympathique, claire, résonnante, prenante et très flexible. Pourvu de ces avantages, l'étude de l'éloquence devenait un jeu et non plus un labeur comme on le suppose assez souvent en pareils cas. La pratique rend parfait. Les occasions de s'exercer ne lui manquèrent jamais au début. Lorsqu'il entra dans la vie publique, il était formé à l'art de la parole et il n'alla plus qu'en se perfectionnant. Ayant acquis dans sa jeunesse ce que tant d'autres cherchent à s'approprier dans l'âge mûr, il devint de suite un maître et brilla sur la scène politique, sans effort, sans contestation. L'entendre une première fois suffisait pour le classer. Aux yeux du vulgaire, c'était du talent. Pour ceux qui s'y connaissent, c'est cela d'abord, mais avec une abondance de moyens conquis par l'étude. Le talent n'est qu'un outil, il faut apprendre à s'en servir.

Laurier n'a jamais éparpillé son talent sur di-

vers sujets d'étude ou de travail, comme cela arrive si souvent à chacun de nous. Avocat pour la forme, journaliste en passant, il n'a suivi qu'une ligne: la politique militante. Ses forces se rassemblaient sur ce terrain. Peu de membres du parlement sont en tout et partout, sans cesse, uniquement absorbés par les devoirs publics et nous le comprenons bien. La grande exception c'est Laurier. Je serais curieux d'en connaître une autre, et pourtant j'ai vu soixante sessions de nos Chambres.

De cette conduite résultait une concentration de connaissances et de moyens pratiques beaucoup plus considérable qu'on ne la rencontre chez l'homme occupé par intermittances à plus d'une besogne. Les heures, les jours où la politique chôrait, ces heures et ces jours que les députés employent à leurs affaires personnelles, Laurier les passait à lire et méditer notre histoire parlementaire, celles de la Grande-Bretagne, de France, des Etats-Unis et à faire des comparaisons, des rapprochements dont sa mémoire exercée gardait le souvenir. Ce champ d'étude est immense. Il l'a parcouru durant un demi-siècle en tous sens et il me disait en 1918 qu'il y ferait encore des explorations pendant un autre demi siècle si le "congé" lui en était accordé. Ainsi: grand talent, grandes études, grand succès—sur une seule ligne, un seul objectif, par un seul système. Les anciens disaient: "l'homme qui n'a lu qu'un livre est fort". Oui, une solide branche de la science, c'est cela, un seul livre de dix mille pages.

Le prestige de certains hommes est toujours pour nous un sujet d'étonnement. Plus d'une fois

nous l'avons vu s'exercer chez sir Wilfrid et donner lieu à des actions peu ordinaires, mais le simple M. Laurier des premiers temps possédait déjà ce don au point que je me demande si son éloquence, alors fort remarquée, lui a été aussi avantageuse que son attitude physique et aussi la retenue en conversation pour lui gagner une aussi complète et si générale sympathie populaire qu'il l'a eue vers 1896 et par la suite.

Sa taille élancée, son port de tête, sa démarche, l'art de sa toilette, la grâce avec laquelle il agissait sous ses habits de bureau, de promenade ou de fête attiraient le regard et l'admiration. Tout son être constituait une harmonie. Ne posant jamais, il avait toujours la pose qui impressionne ou l'oeil ou l'imagination. Le vulgaire n'existait pas dans sa nature, cependant rien de pompeux ne s'y faisait voir. C'était un beau naturel qui dénonçait un fond idéal visible à tous. Il faisait penser, rien qu'en le voyant, à ce que chacun rêve d'un personnage touchant à la perfection, et c'est là un genre de prestige qui frappe autant la masse que l'homme de goût, l'homme des convenances. C'est un ensemble physique, une prestance, un je ne sais quoi qui décelle la supériorité en quelque chose, et chez lui ce quelque chose se manifestait par l'éloquence, l'étendue de la parole, souvent des idées neuves qu'il empruntait ou à ses lectures ou à son instinct d'observation.

J'ai dit qu'il causait peu, mais il disait avec à-propos ce qu'il mettait dans une causerie et sur-

tout il écoutait avec une attention expressive qui semblait nous répondre sur tous les points.

Si vous n'étiez pas très clair dans vos expressions, sa physionomie le marquait aussitôt et vous repreniez le tour de phrase pour mieux rendre votre pensée. Son silence était parlant, interrogateur ou approbateur selon le cas.

La popularité qui s'obtient dans un cercle restreint d'intellectuels est sans doute enviable et peut mener loin, mais si le même individu la fait surgir des masses, elle devient complète, c'est la vraie "popularité" puisqu'elle se répand dans le populaire. Il n'y a plus d'esprit de parti qui tienne. On est entraîné et l'on va du côté du courant, car telle est la vérité des faits : on n'est pas toujours l'ennemi de son adversaire et tout en votant contre sa politique on peut l'admirer. Rendu à ce point, le prestige ne disparaît que sous un coup de foudre ou l'abaissement graduel de l'homme par suite de l'âge, pour cause de déclin des capacités. Laurier échappe à cette disgrâce. Il a été emporté en pleine possession de ce prestige que je voudrais définir d'une manière plus intelligible pour les lecteurs.

\* \* \*

Il y a dans le génie de la langue anglaise des manières de dire et des tournures qui n'existent pas en français. De même le génie français s'exprime sous des formes inconnues de l'anglais. Dans le domaine des idées, pareilles différences se rencontrent en passant d'une langue à l'autre. Celui donc qui possède, je ne dis pas seulement les mots des deux vocabulaires, mais la bonne et solide littératu-



re de ces deux sources, puise sans cesse, à droite et à gauche, dans des réservoirs qui doublent son originalité. Une oreille française se plaît à entendre ce qu'elle ne connaissait ni ne soupçonnait, tandis que l'oreille anglaise va avoir son tour de surprise venant de la même bouche et du même discours, et cependant l'orateur n'entremêle pas deux langues dans ce qu'il dit. On admire ces traits d'imagination. Ils sont beaux, en effet, mais on ignore d'où ils sortent. Sous ce rapport Laurier avait deux hommes différents dans sa personne, et son instruction, provenant de la lecture, avait trois bases : française, anglaise, américaine, toutes trois très cultivées chez lui.

\* \* \*

Il est peu de facultés humaines susceptibles de se perfectionner telle que la mémoire, et cela n'est compris que d'un petit nombre de personnes. Prenez un enfant doué raisonnablement sous ce rapport, qu'il s'exerce d'après une bonne méthode à fortifier cette aptitude et il nous émerveillera, surtout s'il a suivi la ligne d'étude qui convient à ses talents naturels. Ne voyons dans une grande mémoire que la partie de l'étude, du travail de classement et l'adresse à emmagasiner des connaissances ; laissons de côté la part fournie par la nature. Pour tout le monde, un fait, un renseignement, une date, une remarque, "entrent par une oreille et sortent par l'autre", mais celui qui exerce sa mémoire ne laisse rien échapper ; selon le procédé qu'il emploie — il y en a plusieurs — il capte au passage la note instructive dont les autres ne s'occupent point. Dé-

sormais, elle est à lui, il s'en servira au besoin, en ouvrant le tiroir de sa cervelle où cette note est déposée avec nombre de ses pareilles.

Car, ce sont des tiroirs qui reçoivent et gardent l'instruction acquise. La cervelle n'est composée que de ces compartiments. Très peu de gens se donnent la peine de les remplir et nécessairement ils restent vides. Celui qui, dès sa jeunesse, comprend cela et le met en pratique, ramasse des trésors pour l'avenir. Les gens diront de lui: "Qu'il a donc de la chance de posséder une aussi forte mémoire!" La chance, il l'a faite, il la mène à son goût, elle est à lui, il l'a obligée à le servir; la chance ici n'existe pas, mais la volonté et le travail s'y révèlent partout. Une bonne mémoire naturelle ne va pas loin sans culture; sa marche est en descendant après la trentième année. Une mémoire de moyenne capacité soumise à la discipline, devient graduellement remarquable à l'âge de trente et elle s'accroît en valeur jusqu'à quatre-vingts et plus. Voilà une vérité qui n'est que peu ou point reconnue.

J'écrivais le présent article lorsque, en causant, quelqu'un répéta la phrase banale: "Laurier avait une si bonne mémoire!" Moi qui sait d'où ce phénomène provient, j'ai ajouté un passage à mon article, et en ceci encore, je vous peins Laurier.

Le ciel nous procure la faculté, l'outil, le ressort, le mécanisme, mais celui-ci n'opère qu'avec notre aide et quiconque néglige de s'aider ne tire rien de cette ressource.

Sous l'effet des nouveautés que présente la

vie durant les trente premières années, la mémoire est tenue en éveil, mais s'il n'y a pas eu de classement, d'ordre ou de précaution dans l'entassement de ce dépôt, il ne rend pas ce qu'il a reçu, même il cesse de s'augmenter. On "fait" de la mémoire comme on "fait" des forces physiques. Gymnastique dans les deux cas.

\* \* \*

Louis-Joseph Papineau et ses collègues ne sortaient point de la province actuelle de Québec pour répandre leurs idées, de sorte que la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, le Haut-Canada ne les connaissaient que de nom. Ces trois provinces nous étant étrangères, il n'était guère possible à nos législateurs de les cultiver politiquement.

L'Union des deux Canadas, en 1841, permit à LaFontaine d'agrandir la sphère de son activité, néanmoins il n'eut en aucune circonstance sur la population du Haut-Canada autant de prise que sur celle de la province française, et de là naquit une espèce de dualité dans la fonction de premier ministre: Baldwin pour le Haut-Canada, La Fontaine pour le Bas-Canada. Jusqu'à la Confédération il en fut de même, par agrément entre les deux partis politiques.

En 1867 aucun homme n'était populaire dans chacune des quatre régions qui s'annexaient. On choisit le premier ministre du Canada-Uni, sir John-A. Macdonald. Son successeur, en 1873, Alexander Mackenzie, n'avait fait aucun effort pour se rapprocher des provinces maritimes ni même de Québec. En 1878, sir John-A. Macdonald reprit le pouvoir.

La direction du parti libéral passa à Edward Blake qui était et resta seulement l'homme d'Ontario.

Un jeune député,<sup>1</sup> élu en 1874 à la Chambre des Communes, s'intéressa de suite aux choses du Nord-Ouest et fit connaissance avec la population d'Ontario, et ensuite avec celle des provinces du golfe. Il adopta le plan de parcourir ces diverses régions et d'y faire entendre sa voix au service de la cause libérale. C'était s'en prendre à cinq provinces à la fois, en attendant qu'il y en eut neuf; il engloba les nouvelles dans son programme à mesure qu'on les créa. Dans ces courses multiples il était accompagné de sa femme qui se faisait partout des amies. Ce dernier fait a plus de porté qu'on ne le croirait à première vue.

Vint un jour où Edward Blake se retira. Laurier, le plus connu de tous les députés, d'un bout à l'autre du dominion, fut nommé chef du parti libéral. Nous savons ce qui s'en suivit. Ma conclusion est que le premier ministre fédéral doit être un homme de toutes les provinces, sans quoi il a en lui-même de grands points de faiblesse. Laurier avait compris cela de longues années avant que d'arriver au second rang et il le pratiqua jusqu'à ses derniers jours. Le peuple ne s'intéresse qu'un instant aux orateurs étrangers. Il veut que ceux-ci aillent à lui. Il s'approche d'eux en les voyant. Laurier leur apportait en plus ses manières sociables, son urbanité, le charme de sa contenance, le doux sourire de l'affabilité.

---

1. Laurier avait alors trente-deux ans.

Du jour au lendemain on ne saurait prévoir ce qui va survenir. Marcher d'après un plan bien conçu est tout à fait sage, cependant il faut laisser ouverte une large place à la surprise. Laurier guettait l'imprévu, qui ne manquait jamais de se présenter, on le sait, alors que l'on y pense le moins et il le saisissait comme le pêcheur habile qui voit tout-à-coup le poisson approcher de sa ligne dormante. Il pouvait dire: "Je ne sais trop que faire, mais je ne suis pas en peine, quelque chose surviendra qui me donnera une direction." C'est de l'opportunisme, si vous voulez, mais entendu de cette manière, c'est plutôt de l'habileté puisque le plan général de conduite n'en est pas trop dérangé. Ne confondons pas, non plus, ce procédé avec la finesse. Celle-ci est bien limitée et la plupart du temps elle tourne mal. La finesse a du bon dans les choses de détail, pas ailleurs. Savoir attendre est l'art de parvenir, dit-on. Laurier comprenait bien cela et se préparait pour un moment propice, prochain ou lointain, qu'importe.

Si j'étais Laurier je dirais comment il faut s'y prendre pour maintenir ensemble les éléments toujours si variés, souvent disparates, d'un grand parti politique. Je m'arrête devant ce mystère, ne pouvant le pénétrer, et c'est vraiment un mystère puisque tout se passe dans le secret des entrevues fermées aux regards, aux oreilles de la foule, tandis que l'éloquence et tant d'autres choses ne demandent qu'à se montrer, aussi j'en parle à mon aise.

1919.

# REIFFENSTEIN

---

Dans le *Monde illustré* du 31 mai 1890, M. E.-Z. Massicotte mentionnait une trouvaille de livre qu'il venait de faire :

“Me trouvant chez un ami, j'aperçus sur les rayons de sa bibliothèque un petit livre qui m'attirait, me fascinait, je ne savais trop pourquoi. Cédant à la tentation, je voulus le voir. Mon flair de bouquineur m'avait bien servi, car je tombais sur une rareté, pour moi. Imaginez que je venais de lire sur la première page :

La  
Pieuse Paysanne  
ou  
Vie de  
Louise Deschamps;  
Ouvrage spécialement recommandé aux  
Fidèles par monseigneur l'évêque de Québec,  
Quatrième édition  
Revue et corrigée

---

A QUEBEC  
CHEZ REIFFENSTEIN  
1823

“Un roman chrétien publié à Québec, en 1823, chez un Juif (car Reiffenstein me semble juif), cela dépassait toutes mes conceptions !

“Je demandai à mon ami d'où lui venait ce livre ; il me répondit qu'il le tenait de sa grand'mère, et c'est tout.

“Ce bouquin, aux feuilles jaunies par le temps, relié en veau, format in-32 ou in-18, de 204 pp. avec

la table des matières, ne me paraissait pas avoir été imprimé à Québec, aussi je le feuilletai en tous sens. Enfin sur la dernière page, au bas, je vis :

---

Le Mans, imprimerie de Dureau fils aîné.

“Mais je ne pus rien savoir de plus.

“Il y a peut-être des collectionneurs qui pourraient en dire quelque chose?”

Voici la réponse à cette question.

C'est encore la pratique aujourd'hui de mettre à la page de titre d'un certain nombre d'exemplaires d'un ouvrage le nom d'un libraire de pays étranger, lequel devient ainsi comme un second éditeur.

Reiffenstein vendait donc des livres à Québec, en 1823? Oui, et des ornements d'église, et des tableaux à l'huile fort bien faits, m'assure-t-on.

M. Massicotte pense que Reiffenstein était Juif. Il paraît que non. Dans ses papiers, qui existent encore, je vois des notes de sa main assez curieuses pour mériter l'attention du lecteur. Voyons-en la substance.

Né à Francfort-sur-le-Main, vers 1784, il dit qu'il descendait de la famille qui a laissé son nom au château de Reiffenstein,<sup>1</sup> situé au sud de Francfort, dans les Alpes autrichiennes, sur les confins de la Bavière, et qu'il appartenait aussi à une branche de la maison de Tour-et-Taxis (Thurn-und-Taxis) dont le palais, qui existe toujours à Francfort, servait jadis de lieu de réunion à la Diète germanique. Il dit qu'il n'était Juif ni par caractère, ni par

---

1. La famille Reiffenstein était aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles l'une des plus avantageusement connues de l'Allemagne.

sa naissance, ni par son genre commercial, ni par sa religion—la sienne était luthérienne.

Etant passé en Angleterre, il y prit du service dans le commissariat ou intendance de l'armée et fut attaché comme cadet au 52<sup>e</sup> régiment; par la suite il passa au 98<sup>e</sup> régiment qui était aux Antilles, et c'est avec ce corps qu'il arriva à Halifax, ayant le grade d'adjudant. Il épousa alors une demoiselle Carr qui lui donna une fille, à Halifax, en 1807 ou 1808.

Le **Royal Newfoundland Fencible Regiment** ayant été envoyé en Canada, je vois, par l'almanac de Québec, années 1810 et 1811, que J.-C. Reiffenstein était quartier-maître de cette troupe; c'est ce qu'il dit également dans ses notes. Un fils aîné lui naquit à Québec en 1812. Déjà il avait quitté les **Newfoundland Fencibles** pour continuer son service ailleurs.

Sous le colonel Warburton il remplit d'abord, dans le Bas-Canada, les fonctions d'adjudant-inspecteur (major de brigade) de la milice, et stationna principalement à Berthier-en-haut. Plus tard, lui et son chef furent envoyés à Amherstburg et à Sandwich, côté canadien du Détroit, où il semble avoir fait de nombreuses et agréables connaissances.

Il avait à peine trente ans, l'automne de 1813 lorsqu'il se trouva à la bataille de la Thames, appelée aussi "Journée des éperons," où le général Henry Proctor se vit battu complètement par le général américain Harrison. Dans une note écrite à un ami, M. Reiffenstein dit que, durant le conseil de guerre tenu la nuit qui précéda l'affaire, le grand chef



sauvage Tecumseh fut d'opinion que Harrison méditait un coup brusque et hardi. C'est en effet ce qui arriva, mais le général Proctor ne s'était pas préparé en conséquence. Tecumseh le conjura de changer ses positions en voyant venir l'attaque; il ne fut pas écouté; de là la défaite. Le chef sauvage reçut son coup de mort sous les yeux de M. Reiffenstein.

Harrison avait prêté son cheval blanc bien connu, à son propre aide de camp, et Tecumseh, qui choisissait ses victimes, se précipita sur l'officier, l'abattit avec son tomahawk, croyant tuer Harrison; les soldats du Kentucky tirèrent sur Tecumseh; il s'en suivit une lutte terrible et Tecumseh tomba au milieu d'une mêlée où les Sauvages et les Américains se disputaient le sol corps à corps.

La question de savoir comment au juste a succombé Tecumseh est encore controversée. Tout récemment la Société Historique du Wisconsin a publié des lettres sur ce point, montrant qu'un cavalier, au milieu de la bagarre, tira une balle dans la tête de Tecumseh, alors que celui-ci était aux prises avec un soldat d'infanterie qui avait engagé sa baïonnette dans le capot de cuir du guerrier, près de la hanche. Ce sont des détails à éclaircir pour ceux qui en ont le temps et les moyens.

Le colonel Warburton fut fait prisonnier. M. Reiffenstein, monté sur son bon cheval "Carillon", courut donner l'alarme à London et dans les établissements des colons jusqu'à Burlington.<sup>2</sup>

2. L'historien Robert Christie, *History of Quebec*, II, 112, note que Reiffenstein écrivit un rapport fidèle de l'affaire. Voir aussi *the Canadian Antiquarian*, II, 1901, page 140.

En 1816, la paix étant rétablie, M. Reiffenstein abandonna l'armée et partit pour l'Angleterre avec sa femme, dans le dessein de s'y créer des relations commerciales. Son fils, George-C. Reiffenstein, (qui m'a procuré ces renseignements) naquit en Angleterre, en 1817.

Depuis le mois de février 1817 au mois d'août 1819, M. Reiffenstein vendit, à Québec, diverses marchandises, au montant total de \$280,000.00, soit trois quart de million de piastres de la valeur actuelle de notre monnaie, et il se retira avec le plein tiers de cette somme représentant le bénéfice net de trente et quelques mois d'opération.

Une affiche du 30 septembre 1819, que j'ai sous les yeux, annonce sa vente finale, mais "à crédit, sur billets endossés et approuvés". Il y a de tout dans l'énumération des articles, depuis la vaiselle jusqu'à la pelleterie, le rhum et les bretelles, les "tables à dîner de mahogany—2 douzaines", les clous et les soieries, les chaussures et les "cloques de flushing", les falbalas et "les couvertures de lit velues". Rien des livres ni des tableaux. C'est plus tard qu'il s'occupa de cette partie, aussi a-t-il recruté dans le clergé catholique et les communautés religieuses une forte clientèle. Ses ornements d'églises avaient la vogue; ses vins d'Espagne aussi; c'était l'âge d'or du Ténériffe, du Madère, du Benecarlo, du Vidonia et du "Genièvre blanc de Rotterdam". La bourgeoisie savait que ses articles étaient du premier choix.

C'est durant la période de 1820 à 1838 que M. Reiffenstein fit venir de France des livres marqués

à son nom et des tableaux, des calices, des ornements d'église, qu'il vendait dans le district de Québec, alors que M. E.-R. Fabre faisait le même commerce à Montréal. Notons que, dès 1823, aussitôt après la mort de Napoléon, il venait à Québec des navires anglais chargés dans les ports de France, et que MM. Reiffenstein et Fabre recevaient de la sorte des produits français; les journaux de cette époque le démontrent clairement.

M. Reiffenstein est décédé en 1840, ayant été le pionnier intelligent d'un commerce fructueux, et pas du tout juif, à ce qu'il paraît.

Pour avoir voulu parler d'un livre qui n'a pas été imprimé à Québec, j'ai écrit ce chapitre! C'est comme cela en histoire, où les choses s'enchaînent et s'interprètent les unes par les autres; il n'y a qu'à se laisser aller au courant.

Tecumseh arrive à propos de bombazet ou de carafes de cristal, et de la Diète germanique s'accroche aux origines d'une famille canadienne.

A propos, M. Georges-C. Reiffenstein me dit qu'il ne connaît que sa famille qui écrive son nom avec deux "f". Alors, mettons que les autres sont des Juifs.

1890.

# Index Général

---

	Pages
Ailleboust, Louis d', . . . . .	65
Américains et la révolution de 1775, . . . . .	54, 55
Ardouin, Anne, . . . . .	7
Aubin, N., . . . . .	42
Badeau, Jacques, sa famille, . . . . .	7
Badeau, Jean, . . . . .	7
Badeau, Jeanne, . . . . .	6, 7
Badeau, Suzanne, . . . . .	7
Baillargeon, Mgr C.-F., . . . . .	8
Baldwin, Robert, . . . . .	79
Bardy, Honoré, médecin, . . . . .	13
Beauport, . . . . .	6, 7
Bédard, Elzéar, . . . . .	35
Bégon, Michel, . . . . .	69, 70, 71
Belleau, sir Narcisse-F., . . . . .	13
Bellemare, Calixte, . . . . .	8
Bergevin dit Langevin, Marie-Josephte, . . . . .	8
Blake, Edward, . . . . .	81
Blanchet, François, médecin, . . . . .	11
Blumhart, Lewis et William, . . . . .	8
Bonald, Dr de, . . . . .	30, 31
Borgia, Charles, . . . . .	13
Bossé, Joseph, . . . . .	13
Boucher, Pierre, . . . . .	66, 67
Bourdon, Jean, . . . . .	64, 71
Bréhaut de l'Isle, Antoine-Louis de, . . . . .	63, 64
Brunelle, F.-X., . . . . .	8
Burgoyne, général John, . . . . .	49, 53
Burton, Francis-Nathaniel, gouverneur, . . . . .	70, 71
Campbell, Archibald, notaire, . . . . .	12
Canadien, le, . . . . . 10-12, 14, 17, 19, 28, 33, 35-37	
Cantons de l'Est, . . . . .	27, 34
Caron, L.-Hyacinthe, . . . . .	8
Caron, René-Edouard, . . . . .	35
Cartel, Charles, . . . . .	66, 71
Cary, Thomas, . . . . .	19
Casgrain, C.-E., . . . . .	30
Castin, Daniel, . . . . .	13
Catalogne, Gédéon de, . . . . .	7
Chalifoux, Marguerite, . . . . .	7
Chameau, naufrage du, . . . . .	69
Champlour, François de, . . . . .	64, 71

	Pages
Champlain, Samuel, . . . . .	63
Charretier, abbé Etienne, . . . . .	11
Châteaufort, Marc-Antoine Brasdefer de, . . . . .	63, 64
Chatham, lord, . . . . .	61
Chauveau, P.-J.-O., . . . . .	14
Chien d'Or, le, . . . . .	19
Chouayens, ce terme, . . . . .	33
Chouayen, chanson du, . . . . .	39
Clouet, Joseph, . . . . .	7, 8
Clouet, Michel, . . . . .	28, 31
Cloutier, abbé Gabriel, . . . . .	12, 13
Coddy, Alured et John, . . . . .	8
Couagne, J.-B. de, . . . . .	7
Cowan, William, . . . . .	19
Craig, sir James, . . . . .	10, 11, 17, 40
Cramahé, Hector-Théophile, . . . . .	70, 71
Cressé, Guillaume et Louis-Charles, . . . . .	8
Crisafy, marquis Antoine de, . . . . .	63, 71
Cunningham, Robert, défenseur des Métis, . . . . .	47
Cuvillier, Austin, . . . . .	40
Daniel, capitaine, . . . . .	64
Delany, Patrick, . . . . .	47
De l'Isle, voir Bréhaut.	
Desjordis de Cabanac, Joseph, . . . . .	68
Desjordis de Cabanac et de Saint-Georges, François, . . . . .	69
Desrochers, sergent, . . . . .	64, 71
Drolet, Olivier, . . . . .	13
Dubois Berthelot de Beaujours, Josué-Maurice, . . . . .	69, 71
Dubord, Hypolite, . . . . .	13
Duguay, J.-B., . . . . .	8
Duplessis-Bochart, . . . . .	66
Duplessis-Kerbodot, Guillaume, . . . . .	66, 71
Dussault, Pierre, . . . . .	8
Duvernay, Ludger, . . . . .	35, 38, 39
Education, . . . . .	9, 34
Fabre, E.-R., . . . . .	87
Faucher, abbé Edouard, . . . . .	12, 13
Fluet, Jacques, . . . . .	14
Fluet, Louis, . . . . .	12, 13
Fitzpatrick, John-J. et Stella, . . . . .	31
Fréchette, J.-B., . . . . .	35, 36
Gagnon, abbé Jean-François-Régis, . . . . .	8
Galifet, Louis-François de, . . . . .	67, 68, 71
Garneau, François-Xavier, . . . . .	12, 45, 48, 60
Gaultier de Varennes, René, . . . . .	67, 71
Gazette de Québec, la, . . . . .	18, 19, 33, 36, 37
Gélinas, Evariste, . . . . .	31
Gérin-Lajoie, Antoine, . . . . .	31

	Pages
Germain, Hypolite, . . . . .	13
Gipps, George, . . . . .	32
Gosford, lord, . . . . .	32
Grenier, Angélique, . . . . .	30
Grenier, Gabriel, . . . . .	7, 30
Grenier, Marguerite, . . . . .	30
Grenier, Marie-Mathilde-Henriette, . . . . .	30, 32
Grey, sir Charles, . . . . .	32
Guerre, 1812, bataille de la Thames, . . . . .	84, 85
Haldimand, Frédéric, gouverneur, . . . . .	70, 71
Harper, abbé Jean-Baptiste, . . . . .	12, 13
Harrison, général, . . . . .	84, 85
Huot, Hector, . . . . .	35
Jésuites, soustraction de leurs biens, . . . . .	33
Juchereau, Geneviève, . . . . .	65
Jutras dit Lavallée, E., . . . . .	8
Kimber, Téléphore, notaire, . . . . .	8
Laberge, honorable M., . . . . .	47
La Chassaigne, Jean Bouillet de, . . . . .	69, 71
La Fontaine, sir Louis-Hyppolite, . . . . .	79
Langevin, Edouard, sous-secrétaire d'Etat, . . . . .	46
Langue française officielle, . . . . .	44
LaPorte de Louvigny, Louis de, . . . . .	69
Laurier, sir Wilfrid, . . . . .	72-81
La Vérendrye, . . . . .	71
Laviolette fonde Trois-Rivières, . . . . .	62-64
Leclair, Michel, . . . . .	8
Le Gardeur de Repentigny, Pierre, . . . . .	65, 71
Le Gardeur de Tilly, Charles, . . . . .	65, 66
Le Moine, sir James-M., . . . . .	48, 60
Le Moyne, baron de Longueuil, Charles, . . . . .	69, 71
Le Moyne, chevalier de Longueuil, Paul-Joseph, . . . . .	70, 71
Le Neuf de la Poterie, Jacques, . . . . .	65-67
Le Neuf du Hérisson, Michel, . . . . .	67, 71
Lévis, chevalier de, . . . . .	24, 59
Lévis, Jeanne-Marie de, . . . . .	59
Loubias, Arnoult de, . . . . .	67, 71
Macdonald, sir John-A., . . . . .	79
MacDonald, Ronald, . . . . .	29
Mackenzie, Alexander, . . . . .	79
Mailloux, abbé Alexis, . . . . .	12, 13
Malapart, André de, . . . . .	64, 71
Maranda, abbé Jean-Baptiste, . . . . .	13
Massicotte, E.-Z., . . . . .	82, 83
Médecine, examinateurs à la pratique de la, 1831, . . . . .	37, 38
Mercury, le . . . . .	10, 19
Merville, de, . . . . .	67
Middleton, Robert, . . . . .	47

	Pages
Minerve, la, . . . . .	35, 39
Mondelet, Charles, juge, . . . . .	8
Montagnes-Rocheuses, . . . . .	71
Montcalm, marquis de, prétendue lettre de, . . . . .	48-61
Montmagny, M. de, gouverneur, . . . . .	63-65
Montminy, Edouard, . . . . .	13
Morin, A.-N., . . . . .	12-15, 35, 40, 47
Morin, Isidore, . . . . .	13
Murray, Hugh, . . . . .	47
Neilson, John, . . . . .	19, 35, 40
Neilson, Samuel, . . . . .	19
Nicolet, collège de, liste des élèves, 1814, . . . . .	8, 9
North, lord, . . . . .	49, 55
Nos institutions, notre langue et nos lois, cette devise, . . . . .	33
Orsainville, . . . . .	7
Panet, Pierre-Horace, . . . . .	7
Papineau, Louis-Joseph, . . . . .	10, 30, 34, 40-42
Parent, abbé Louis-Edouard, . . . . .	31
Parent, Etienne, . . . . .	1-47
Parent, Etienne, en prison en 1837-38, . . . . .	2, 4, 42
Parent, Etienne, sa naissance, . . . . .	7, 8
Parent, Etienne, sa surdité, . . . . .	8, 42, 44
Parent, Etienne, ses conférences, . . . . .	43, 45
Parent, Etienne, ses enfants, . . . . .	31
Parent, Etienne, son mariage, . . . . .	30
Parent, Etienne, ses ancêtres, . . . . .	6
Parent, Etienne-Henri, . . . . .	31
Parent, Augustine, . . . . .	31
Parent, Joséphine, . . . . .	31
Parent, Mathilde, . . . . .	31
Parent, Paul-Etienne, . . . . .	31
Parent, Pierre, . . . . .	6
Parkman, Francis, . . . . .	60, 61
Perrault, Joseph-François, . . . . .	38
Perreault, Bernard, . . . . .	13
Peters, Mary-Mathilda, . . . . .	31
Petitclerc, Joseph, . . . . .	13
Pitt, William, ministre, . . . . .	49
Plamondon, F.-X., . . . . .	13
Plessis, Mgr Joseph-Octave, . . . . .	8
Poulin, abbé Louis, . . . . .	13
Préfontaine, Emma et Raymond, . . . . .	31
Prévost, François, . . . . .	68, 71
Proctor, général Henry, . . . . .	84, 85
Quatre-vingt-douze Résolutions, . . . . .	40
Québec, séminaire de, . . . . .	9, 12-14
Québec, Wolfe devant, 1759, . . . . .	50, 51
Quesnel, F.-A., . . . . .	40

	Pages
Rainville, Jean de, . . . . .	7
Ramesay, Claude de, . . . . .	68, 71
Reeves, Charles et Jacques, . . . . .	18
Reiffenstein, château de, en Allemagne, . . . . .	83
Reiffenstein, George-C., . . . . .	84, 86, 87
Reiffenstein, J.-C., . . . . .	82-87
Révolution américaine, 1775, . . . . .	49-61
Révolution française de 1830, . . . . .	34
Ricard, abbé Pierre-Damase, . . . . .	8
Richardson, Hon. John, . . . . .	26, 27
Richelieu, fort (Sorcl), . . . . .	64
Robespierre, . . . . .	53
Robitaille, Etienne, . . . . .	14
Roubaud, Pierre-Antoine, . . . . .	50, 55, 59-61
Rouleau, Pierre, . . . . .	13
Rousseau, Dr, . . . . .	42
Ruel, Guillaume, . . . . .	13
Ryland, G.-H., . . . . .	44
Saint-Jean-Baptiste, première idée émise de la, . . . . .	38
Sainte-Foy, victoire de, 1760, . . . . .	24
Schinotti, . . . . .	37
Séguin, Michel, . . . . .	8
Stuart, James, . . . . .	26
Sulte, Benjamin, . . . . .	31
Tecumseh, chef sauvage, . . . . .	85, 87
Théâtre au séminaire de Québec, 1820, . . . . .	12-14
Timbre, loi du, . . . . .	59
Tracey, Daniel, . . . . .	39
Tremblay, abbé Godefroy, . . . . .	13
Trempe dit Lalime, Marie, . . . . .	31
Trois-Rivières, fondation, 1634, . . . . .	62
Trois-Rivières, gouverneurs des, . . . . .	62-71
Trois-Rivières, population, 1666-67, . . . . .	67
Troubles de 1837-38, . . . . .	40-42
Turcotte, Lucien, . . . . .	47
Union du Haut et Bas-Canada, projet d', . . . . .	16, 19
Vallerand, Flavien, . . . . .	11, 15
Vallières de Saint-Réal, avocat, . . . . .	28, 30
Vaudreuil, François Rigaud de, . . . . .	70
Vaudreuil, Pierre Rigaud de, . . . . .	69-71
Verdun, camp de 1689, . . . . .	68
Verreau, abbé Hospice-A., . . . . .	60
Viger, Denis-Benjamin, . . . . .	37
Vindicator, le, . . . . .	39
Vins, abondent au Canada en 1819-30, . . . . .	86
Warburton, colonel, . . . . .	84, 85
Wolfe, général James, . . . . .	50, 51





